
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

de la Ville de Saint-Priest

2020 / 2024

*Réduire les
inégalités sociales
et territoriales de
santé en assurant
la promotion de la
santé des San-Priots*



Préambule

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les contrats locaux de santé visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les contrats locaux de santé cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles.

Le CLS incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé.

D'un point de vue réglementaire, les contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de la Santé publique :

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que «la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.»

Le contrat local de santé a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Ces contrats peuvent être renforcés par les Conseils Locaux de Santé Mentale qui porteront l'axe santé mentale de la politique de santé souhaitée sur le territoire.

SOMMAIRE

<u>CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE</u>	p.1
1. Présentation des éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires	p.1
2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques régionales en santé	p.19
3. Présentation de la dynamique santé menée par la ville de Saint Priest depuis 2007	p.21
<u>CHAMPS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE</u>	p.23
Champ du contrat	p.23
Article 1 : Parties signataires	p.23
Article 2 : Périmètre géographique du contrat	p.24
Article 3 : Articulation avec la Politique de la Ville et prise en compte des démarches locales de santé sur le territoire	p.24
Article 4 : Partenaires	p.25
<u>OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES</u>	p.26
Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat	p.26
<u>DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT</u>	p.31
Article 6 : Durée du contrat	p.31
Article 7 : Révision du contrat	p.31
Article 8 : Suivi et évaluation du contrat	p.31
<u>ANNEXES</u>	p.37

CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

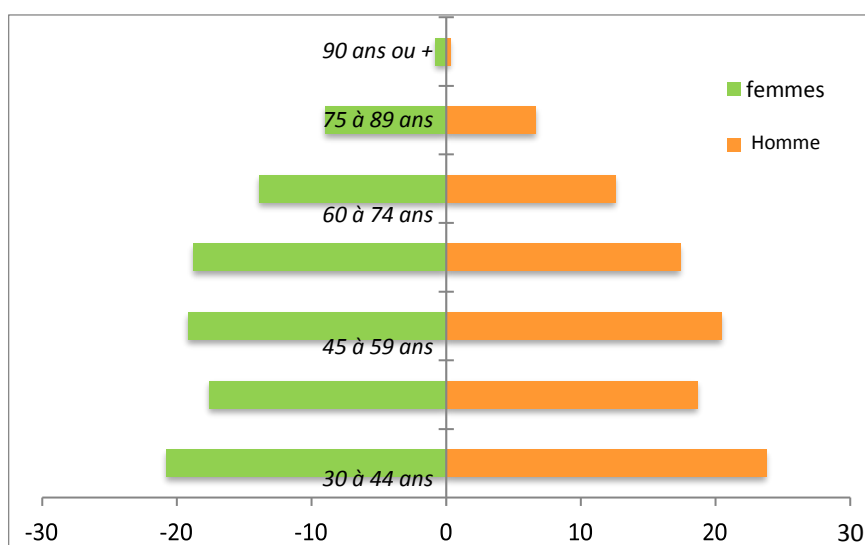
1. Présentation synthétique des éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires (Rapport complet du diagnostic local de santé mené en 2018-2019 en annexe)

1 Données sociodémographiques

1.1 Généralités

Située à l'est de l'agglomération de Lyon (à 30 minutes du centre-ville), Saint-Priest est la cinquième ville du Rhône en termes de population (45 097 habitants) et la seconde pour sa superficie (3 000 hectares).

Elle s'est forgé une identité urbaine et ouvrière à la fin du XIXe siècle à partir du développement industriel de ce vaste secteur, particulièrement le long de la route d'Heyrieux et du chemin de fer du Dauphiné où se sont installées les grandes usines de fabrication de véhicules industriels (Berliet) et les usines textiles (Maréchal). Ce développement économique s'est accompagné d'une urbanisation importante avec la construction de cités ouvrières, de grands ensembles de logements sociaux.



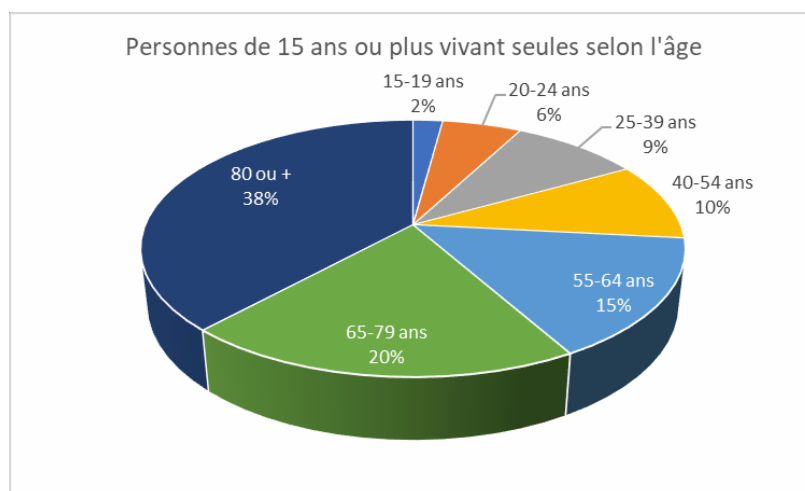
Pyramide des âges (données INSEE RGP 2015)

La structuration de la population est assez homogène et équilibrée, tant en tranches d'âge qu'en répartition hommes-femmes.

A noter : plus de 20% de la population est âgée de moins de 15 ans. De même pour les plus de 60 ans.

D'un point de vue de la composition des ménages, parmi les 18 150 ménages :

- 31,2% sont des personnes vivant seules (40,7% à l'échelle de la Métropole) ;
- 10,4% sont des familles monoparentales (9,4% pour la Métropole) ;
- 9,6% sont des familles de 3 enfants ou plus.

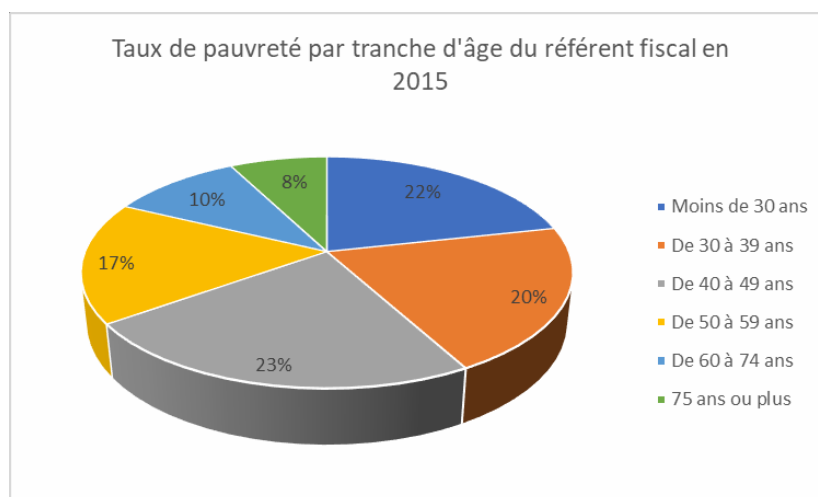
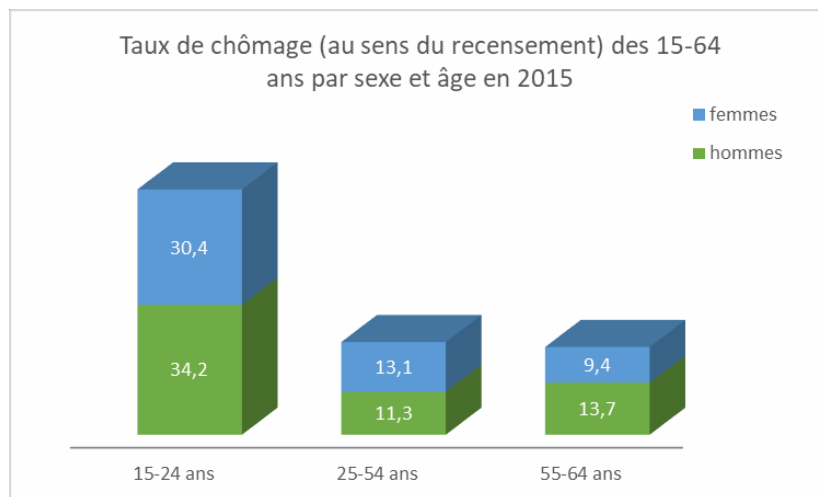


En 2015, le parc de logement social représente 33.5% des résidences principales, soit un taux important, auquel s'ajoute un « parc social de fait » dans les grandes copropriétés des années 60 -70 dont certaines font ou devront faire l'objet d'une intervention publique importante.

Les catégories socio- professionnelles les plus représentées sont les employés et les ouvriers (35 %) de la population Sanpriote, (27 % pour la métropole) et les retraités (25%). Les cadres ne représentent que 6% de la population (13 % pour la métropole).

Parmi les autres indicateurs qui qualifient la situation sociale de la population :

- ✚ Un taux de pauvreté élevé : 17,6 % (15,4 % pour la Métropole) ;
- ✚ Un revenu médian des ménages bas : 19 243 euros ;
- ✚ Un taux de chômage significatif : 14,4 % (14,2 à l'échelle de la Métropole, 15,1 % à Bron) ;
- ✚ 56,9 % des personnes résidant dans la commune sont couvertes par la CAF ;
- ✚ 27,2 % des allocataires CAF ont leur revenu composé à + de 50% de prestations sociales (Métropole : 29,6, Bron : 31,9) ;
- ✚ 3 % des allocataires CAF bénéficient de l'AAH (2,7 à l'échelle de la Métropole; 3,4 à Bron) ;
- ✚ 25,8 % d'inactifs et 6,3 % de retraités ou préretraités.



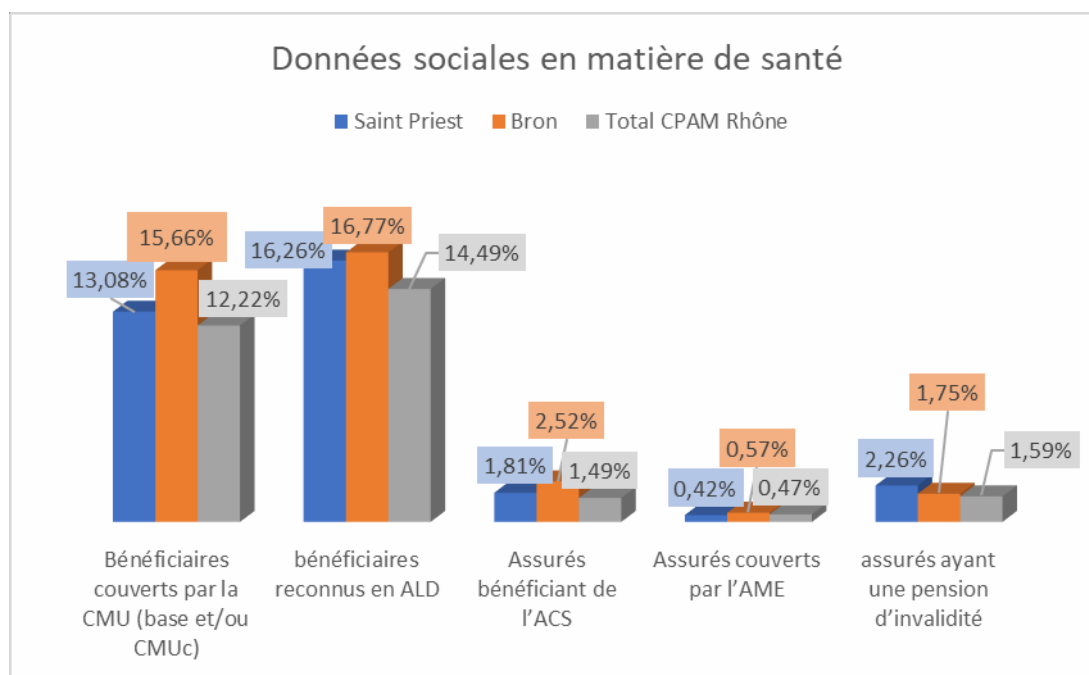
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2016.

Enfin il est à souligner que 45,9% des ménages sont locataires et 50,5% des ménages résident sur la commune depuis plus de 10 ans.

1.2 Données sociales en matière de santé

Le territoire regroupe 43 862 bénéficiaires (assurés et ayants-droit), soit 2,76% des bénéficiaires de la CPAM du Rhône, avec un âge moyen de 37,7 ans (38,8 pour la CPAM du Rhône) dont :

Données	Saint Priest	Bron	Total CPAM Rhône
Bénéficiaires ayant déclaré un médecin traitant	94,58%	94,41%	95,80%
Bénéficiaires ayant une mutuelle déclarée	84,15 %	82,08%	83,53%



A noter également :

100 personnes ont reçu un secours financier de la CPAM en 2018 (soit 4% des secours financiers attribués à l'échelle de la Métropole) ;

7,27% des femmes affiliées ont été couvertes pour une maternité dans l'année (5,86% pour la Métropole), dont 11 femmes de moins de 20 ans (soit près de 6% de l'ensemble des maternités « précoces » sur l'ensemble de la Métropole).

Concernant la situation sociale de la population san-priote, plusieurs indicateurs font de Saint Priest l'une des 9 communes de la Métropole de Lyon présentant des situations de défaveur sociale.

2 Offre et recours aux soins

2.1 Démographie médicale

Source : Balises – ORS AURA 2018 et CPAM 2018

55 médecins généralistes représentant une densité de 114,7 (pour 100 000 habitants) (Métropole : 99,7), dont :

- 97,56 % sont conventionnés (Métropole : 84,94%) ;
- 43,90 % ont plus de 55 ans (Métropole : 49,91%) ;
- 27 % sont localisés à HPEL.

33 dentistes, soit une densité de 81 (pour 100 000 habitants) (Métropole : 60,7) dont 9 localisés à HPEL et 25% ont plus de 55 ans.

16,87 spécialistes pour 1 000 bénéficiaires CPAM (Métropole : 17,45) ;

- 39,19 % sont conventionnés (Métropole : 30,84%) ;
- 41,89 % ont plus de 55 ans (Métropole : 47,49%) ;
- Certains sont présents uniquement à HPEL (ORL par exemple).

Des spécialités sont totalement absentes du territoire, notamment dermatologie, endocrinologie, gynécologie, psychiatrie libérale. S'il n'y a pas de gynécologues présents sur le territoire, il y a tout de même 5 sages-femmes qui peuvent assurer un certain nombre d'actes en matière de santé de la femme.

A noter 3,42 pharmacies pour 1 000 bénéficiaires CPAM (Métropole : 3,57).

Du point de vue des professionnels paramédicaux, le territoire compte :

- 82 infirmiers soit une densité de 181,3 (pour 100 000 habitants) (Métropole 134,6) ;
- 53 kinés soit une densité de 117,5 (pour 100 000 habitants) (Métropole 132,0).

2.2 Les infrastructures de santé présentes sur le territoire

Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire (MSPU)

Inaugurée en novembre 2018, cette nouvelle structure du territoire regroupe 6 médecins généralistes, des infirmières, 5 kinésithérapeutes, 2 sages-femmes, 1 ostéopathe, 1 psychopraticien. En janvier 2019, le PAEJ a intégré les locaux de cette MSPU. A terme, ce sont près de vingt praticiens de santé qui devraient collaborer. Le projet de MSPU émane d'un groupe « accès aux soins » porté par l'ASV.

Hôpital Privé de l'Est Lyonnais (HPEL)

Sous statut privé, il est rattaché au groupe Ramsay Générale de Santé depuis 2017.

D'une capacité de 176 lits, il dispense des soins de Médecine-Chirurgie-Obstétrique et dispose d'un service d'urgences, qui accueille près de 30 700 patients par an.

Clinique de Soins de Suite et de Réadaptation - IRIS

Elle est rattachée au groupe Ramsay Générale de Santé.

Son activité principale s'articule autour de trois grands axes : la réadaptation gériatrique, la réadaptation neurologique et la réadaptation après un cancer du sein. Elle propose également un programme d'éducation thérapeutique pour les patients atteints d'AVC et présentant une hypertension artérielle.

L'équipe médicale est composée de médecins généralistes, de médecins spécialistes en médecine physique et de réadaptation. Une pharmacienne et une psychologue la complètent.

L'équipe de rééducation et de réadaptation est composée de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, d'une orthophoniste (prévention et traitement des troubles du langage oral et écrit ainsi que les troubles de la déglutition), d'une diététicienne et d'éducateurs sportifs.

Association Santé aujourd'hui

Gestion de deux structures :

- Centre de Santé Infirmier (CSI)

L'équipe de 8 infirmières diplômées d'état (IDE) dispense des soins à domicile ou lors des permanences au centre. Elle participe également au réseau de suivi pour diabétiques de type 2 (DIALOGS).

Elle propose également des actions d'éducation thérapeutique des patients et de soins préventifs (en action individuelle et collective).

- Service de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD) (pour personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans). Une équipe composée d'une infirmière coordinatrice, d'une infirmière, d'une psychologue et de dix aides-soignantes, en collaboration avec les infirmières du centre de santé.

2.3 Accès aux droits de santé

Outre les services du CCAS et la MDM, une agence CPAM est présente sur le territoire, route d'Heyrieux. Ouverte du lundi au jeudi (08h00-12h00 et 13h30-17h00), elle offre un accueil aux usagers, sur rendez-vous. Par ailleurs, elle dispose de 2 bornes multiservices à l'intérieur de l'agence et 1 en extérieur.

Les centres sociaux proposent également des permanences d'accès aux droits.

Des permanences d'écrivain public sont mises en place à la Maison de quartier Diderot.

Depuis 2016, un poste de médiation sociale existe au sein du CCAS, partagé entre l'ASV et le PRE. Les objectifs visent à :

- aller à la rencontre des habitants en QPV,
- recueillir les besoins et attentes des habitants en matière de santé, afin de les faire remonter et assurer leur prise en compte dans l'élaboration de projets,
- participer à l'évaluation qualitative des actions de prévention mises en place par l'ASV,
- promouvoir des dispositifs et actions de santé,
- orienter les publics vers les structures, dispositifs et actions adéquates.

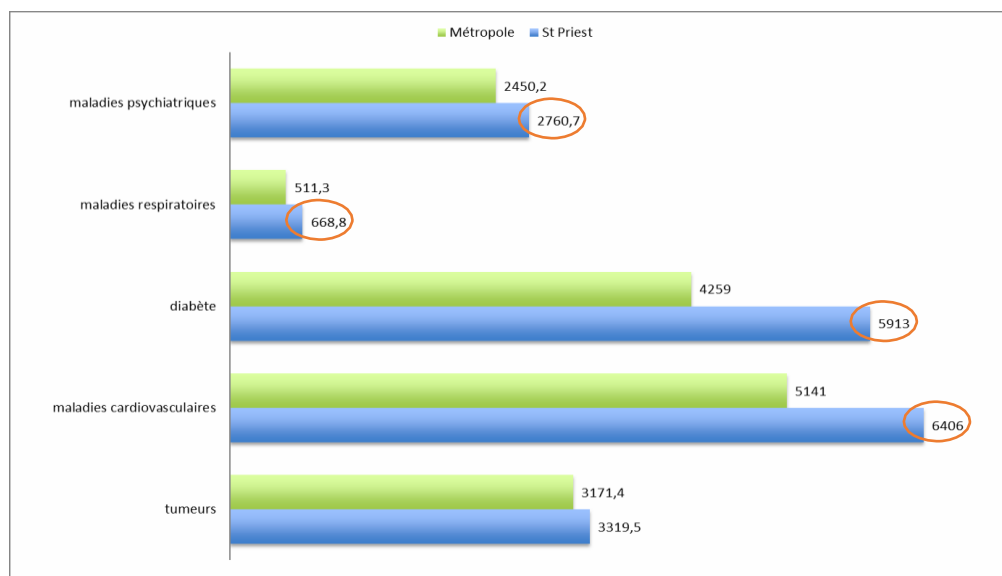
2.4 Les affections de longue durée et traitements

Les affections dites de « longue durée » concernent les patients atteints d'une forme grave d'une maladie, ou d'une forme évolutive ou invalidante d'une maladie grave. (Source : Ameli.fr)

L'ensemble des graphiques présentés ci-après sont issus des données collectées via Balises - ORS Auvergne-Rhône-Alpes - au 01/12/2018.

Prévalence des affections longue durée

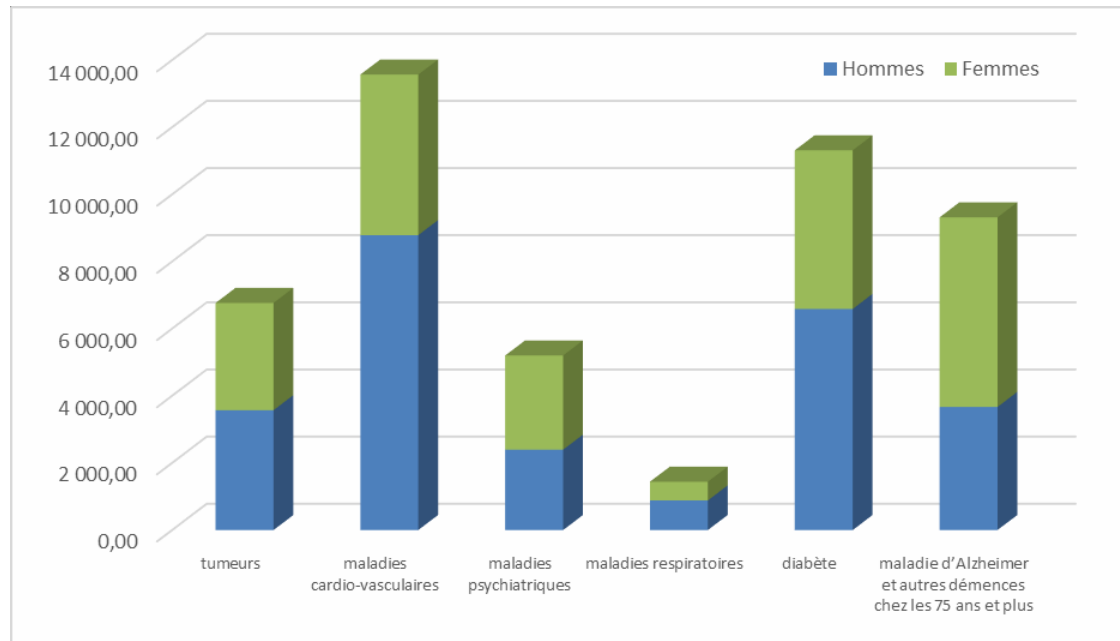
Pour 100 000 habitants



Une prévalence de plusieurs maladies chroniques beaucoup plus élevée que sur la Métropole de Lyon, avec des gradients qui s'accroissent pour certaines (diabète, maladies cardiovasculaires).

Une prévalence des maladies respiratoires en tant qu'affection longue durée qui devient significative et plus élevée que pour la Métropole.

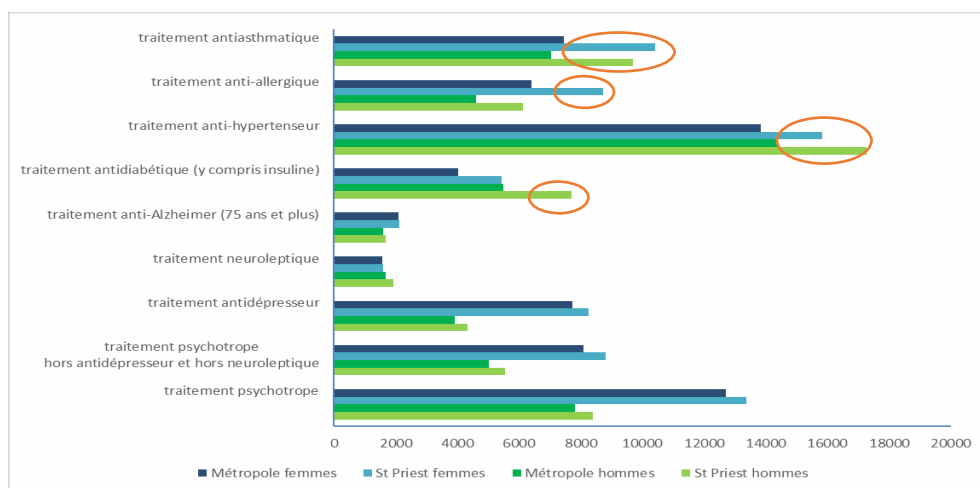
La répartition de ces ALD par sexe permet d'affiner certains éléments. *Pour 100 000 habitants*



Une prévalence de plusieurs maladies chroniques accrue chez les hommes, en particulier pour les maladies cardio-vasculaires et le diabète.

A l'inverse, une prévalence supérieure de la maladie d'Alzheimer et autres démences de la personne âgée.

Traitements médicamenteux (pour 100 000 habitants)



Un nombre de patients sous traitements médicamenteux beaucoup plus élevé que sur la Métropole de Lyon pour certaines pathologies, en particulier :

- hommes et femmes sous traitement antiasthmatique,
- femmes sous traitement antiallergique,
- hommes et femmes sous traitement anti-hypertenseur,
- hommes sous traitement antidiabétique.

Mais, globalement, une répartition entre hommes et femmes conforme aux tendances observées habituellement.

2.5 Zoom sur la santé mentale

Offre de soins en santé mentale sur la commune

- Un CMP (Centre Médico Psychologique) - CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) « Le Vieux Village » (SJD - ARHM Secteur 69I12) : consultations adultes, enfants et adolescents de 0 à 16 ans.
- Psychiatres libéraux : 2 en 2015 d'après les données de la Métropole de Lyon. Aucun en 2019 d'après l'annuaire Ameli et l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes.
- Psychologues libéraux : 14 professionnels référencés sur les pages jaunes.

Alors que sur la Métropole de Lyon, les habitants disposent en moyenne de 21 psychiatres libéraux pour 100 000 habitants, le taux à Saint-Priest est de 4 pour 100 000, soit 5 fois moins élevé.

Zoom sur les dispositifs dédiés aux jeunes et aux enfants

- Un point écoute et prévention :

le PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) - PEPS'Lyade (ARHM) Projet Ecoute Prévention et Accès aux Soins) pour les adolescents, les jeunes adultes, leurs parents et entourage.

- Un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP de l'ADAPEI 69) pour les enfants de 0 à 6 ans, tous types de handicap confondus (dont 3 places pour enfants porteurs d'autisme).

Le CAMSP Saint-Priest est spécialisé pour les enfants de moins de 3 ans.

- Un Service d'intervention thérapeutique, éducative et pédagogique (SITEPP) divisé en deux structures :
 - Un Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) pour les enfants de 8 à 12 ans,
 - Un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD) pour les enfants de 6 à 14 ans.
- Des ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap):
 - 4 classes sur les 16 groupes scolaires (Joseph Brenier, Jules Ferry, Honoré de Balzac, Les Marendiers),
 - 3 classes dans les 3 collèges de la commune,
 - 1 classe au lycée professionnel Fernand Forest.

L'ensemble des données présentées ci-après ont été transmises par le CH St-Jean-de Dieu-ARHM, 2017

Suivis en psychiatrie

File active totale des habitants de Saint Priest suivis en

psychiatrie : 920 personnes, soit **2% de la population**, réparties comme suit :

	Femme	Homme	total
Adultes	360	308	668
Enfants	67	185	252
Tottal	427	493	920

Suivi au CMP de Saint-Priest

File active au CMP et au CATTP en 2017 : 659 personnes suivies (soit 1,5 % des habitants) :

- Moyenne d'âge des enfants accueillis au CMP enfants : 8 ans
- Moyenne d'âge des femmes suivies au CMP adultes : 50 ans
- Moyenne d'âge des hommes suivis au CMP adultes : 46 ans

Suivis en psychiatrie libérale

D'après l'ORS, en 2017, 818 personnes ont eu au moins une fois dans l'année recours à un psychiatre libéral, soit 1,90% des habitants (source : Balises ORS-AURA 2017).

Nous ne disposons pas d'information sur les autres prises en charge (autres professionnels de santé mentale, cliniques privées, etc.).

Pour rappel, en 2019, aucun psychiatre n'est référencé sur l'annuaire Ameli (CPAM).

Autres données

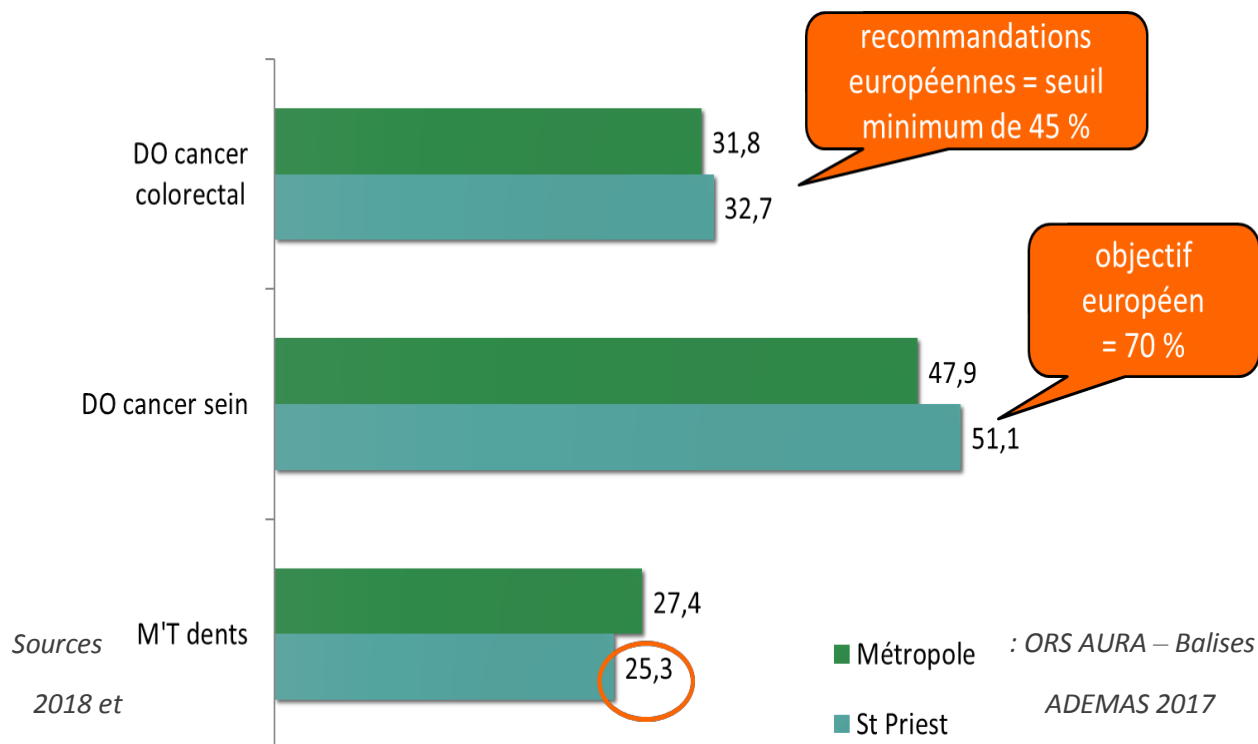
Nous ne disposons pas d'information sur le nombre d'habitants ayant une reconnaissance de leur handicap psychique.

Nombre de situations d'incurie déclarées sur les 3 dernières années : entre 30 et 50 cas /an (source : Ville de St Priest)

Nombre de séjours hospitaliers pour tentative de suicide : 51 séjours en 2017 (source : Balises - ORS AURA, 2016)

14 % de la population san-priote dispose d'un traitement psychotrope contre 1 % en moyenne sur la Métropole de Lyon.

2.6 La prévention et le dépistage



Evolution 2013-2017 des dépistages organisés du cancer du sein, par sous-territoire

Une baisse de la participation au dépistage organisé du cancer du sein est constatée, surtout entre 2015-2016 et 2016-2017 sur certains territoires, en particulier en quartiers prioritaires.

A contrario, la participation au dispositif progresse sur certains territoires sur la même période, notamment Mi-Plaine-Manissieux, Revaison, Herriot et Diderot.

Certains quartiers présentent une baisse continue de participation, en particulier Porte-des-Alpes et Fouillouse.

A noter la participation quasi stable de Cité Berliet-la Gare et la progression positive de la participation sur le secteur de Village.

La participation aux dispositifs de dépistage organisé cancer du sein et colorectal est certes légèrement supérieure à celle de la Métropole de Lyon mais reste très en deçà des recommandations européennes.

Nous constatons une participation globalement en baisse pour le dépistage du cancer du sein alors qu'elle augmente pour le dépistage du cancer colorectal.

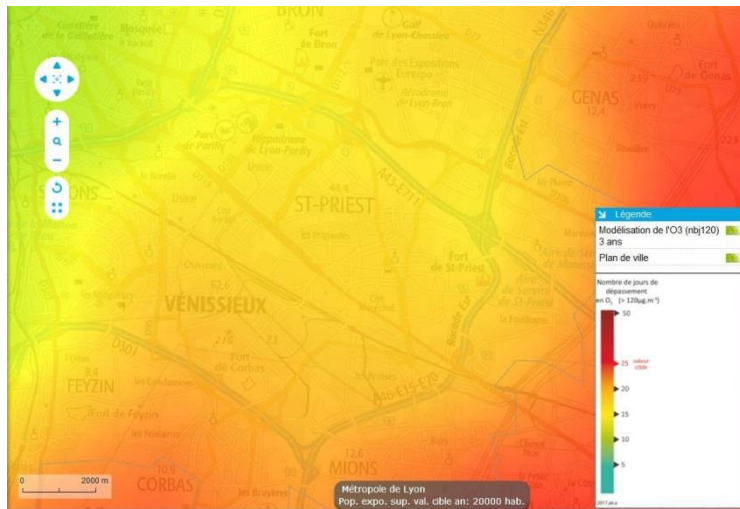
Concernant le dispositif M'T dents, à peine 1 enfant sur 4 en âge de bénéficier de dispositif y participe. Cette donnée sera à rapprocher des constats des acteurs de terrain en matière de problématiques bucco-dentaires.

3 Données environnementales

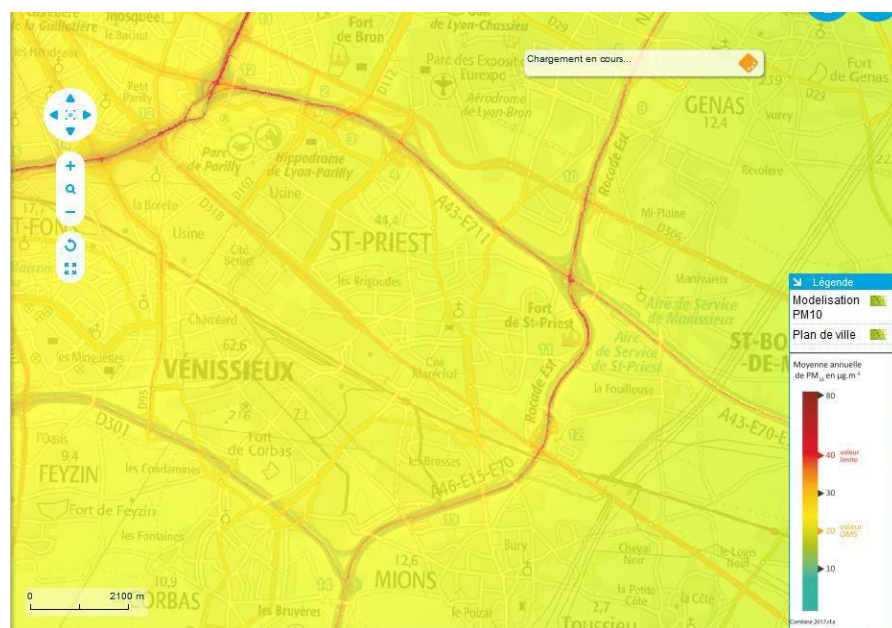
3.1 Qualité de l'air

L'ensemble des données présentées ci-après ont pour source ATMO AURA – 2017

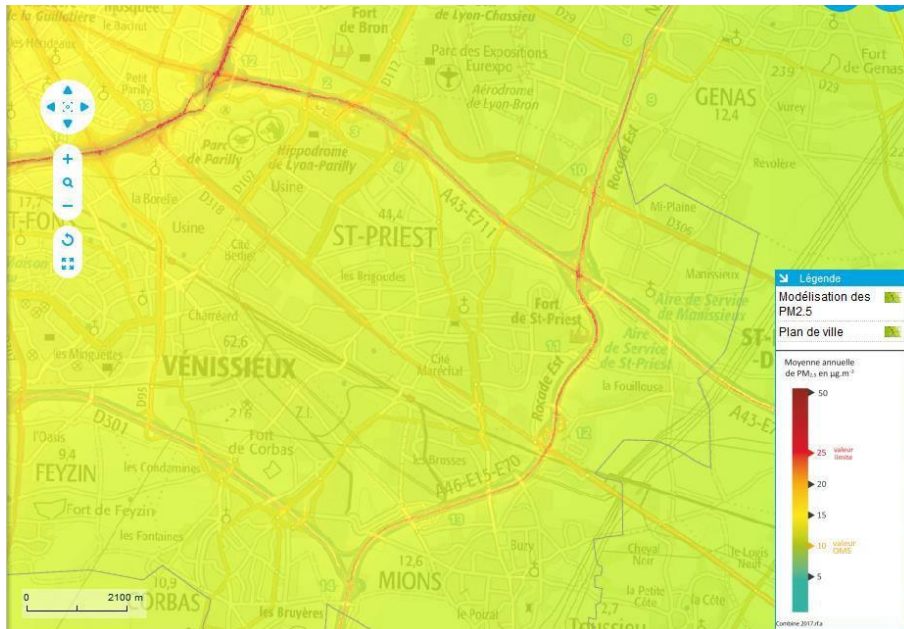
Exposition à l'ozone



Exposition aux particules fines PM10



Exposition aux particules fines PM2,5

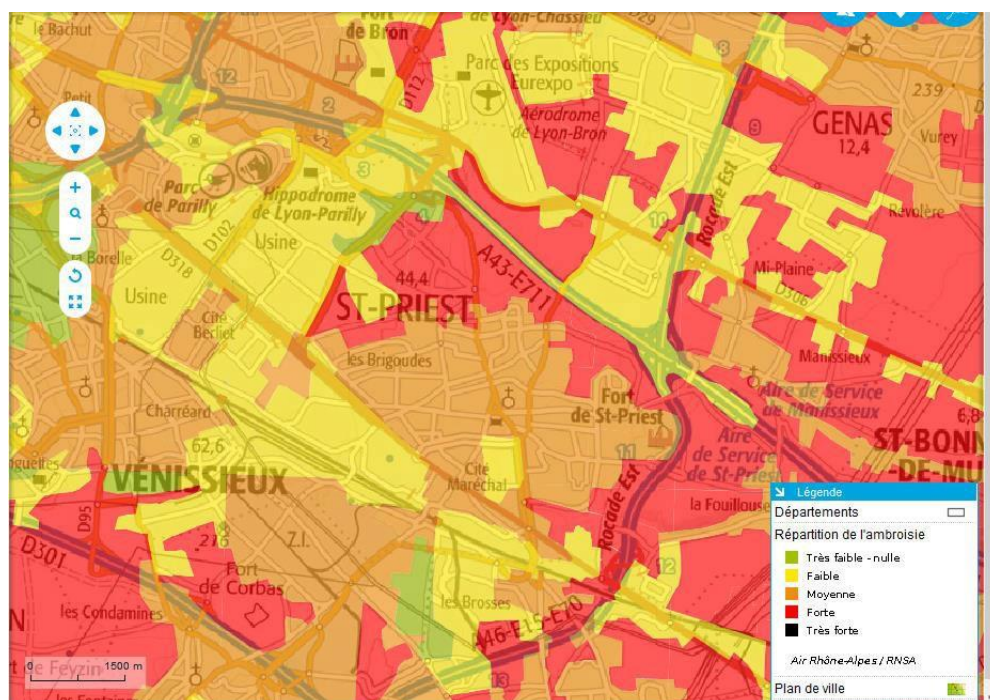


Exposition au dioxyde d'azote (NO2)

La qualité de l'air extérieur apparaît globalement comme moins alarmante que sur d'autres secteurs de la Métropole, mais avec des points de vigilance, voire d'alerte :

- Une exposition à l'ozone à la limite des seuils
- Une exposition aux PM10 supérieure aux recommandations de l'OMS
- Une exposition aux PM2,5 dans les limites de l'OMS
- Une exposition au NO2 critique aux abords des grands axes de circulation

3.2 L'ambroisie



Etat des signalements d'ambroisie pour l'année 2018.

Les informations ont été extraites de la plateforme ambroisie <http://www.signalement-ambroisie.fr>

Sur 431 signalements, 343 ont été traités et les plants d'ambroisie ont été détruits soit 80 %.

Une présence moyenne à forte sur la quasi-totalité du territoire communal, avec la représentation la plus élevée le long des grands axes de circulation.

4 Eléments transversaux

Les éléments présentés ci-après émanent des acteurs de terrain ayant participé soit aux groupes de travail territorialisés soit aux groupes populationnels ou encore ayant été interviewé en entretien.

4.1 L'offre de santé de proximité

L'un des premiers constats porte sur la démographie médicale sur le territoire. En effet quel que soit le territoire ou le public concerné, les partenaires soulignent les difficultés d'accès aux professionnels de santé sur le territoire, en particulier les médecins généralistes mais aussi certains spécialistes (gynécologues, ORL, pédiatres) ou paramédicaux (orthophonistes, ergothérapeutes).

Les causes de ces difficultés tiennent au nombre de praticiens présents sur le territoire, mais aussi à leur disponibilité (horaires), au type de conventionnement. Mais il est également fait état des difficultés propres à la population de Saint Priest, en particulier la mobilité et la barrière linguistique.

Les acteurs de terrain font part d'une réelle inquiétude sur l'évolution de cette situation, au

regard du nombre de praticiens ayant plus de 55 ans.

Ce qui est conforté par les données quantitatives exposées précédemment.

Ces constats concernent également les délais d'attente, la très faible part de praticiens (hors IDE) se déplaçant à domicile, le manque de moyens d'un certain nombre de structures médicales ou médico- sociales (CMP enfants et adultes, EHPAD, PMI, petite enfance ...)

Si l'installation de la MSPU est saluée, il n'en demeure pas moins une réelle problématique d'accès à une offre de santé de proximité pour tous.

Les conséquences qui en découlent ont été identifiées par les partenaires et sont schématisées en annexe.

Les acteurs de terrain soulignent cependant la richesse du territoire et la pertinence des dispositifs engagés, tels que l'Atelier Santé Ville ou le Programme de Réussite Educative ; même si ceux-ci ne sont déployés qu'en quartiers prioritaires.

4.2 Des problématiques de santé tous quartiers et tous publics

Il ressort des différents groupes de travail des problématiques de santé qui traversent les âges et ne sont pas spécifiques à un quartier ou à un autre.

Des éléments de précision seront tout de même apportés par public, l'impact de ces problématiques n'étant pas le même selon les âges concernés.

Il s'agit :

- Des rythmes de vie dans leur globalité (alimentation, activité physique, sommeil, hygiène bucco-dentaire),
- De la santé mentale, parfois en lien avec des questions de parentalité
- De l'accès à la santé, tant du point de vue des droits en santé qu'en matière d'offre de soins de proximité.

Les acteurs mettent en avant tout ce qui est déjà fait, notamment dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, mais font état des manques, en particulier hors territoire prioritaire.

4.3 Un engagement en matière de développement durable

Depuis de nombreuses années, la ville de Saint Priest est engagée dans les démarches de développement durable qui rejoignent les objectifs du Programme Régional Santé Environnement.

Ceci s'est traduit notamment dès 2009, avec la mise en place d'un Agenda 21 autour de 5 axes :

- améliorer la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau : développement du compostage dans les écoles et auprès des bailleurs ;
- favoriser le développement des modes de déplacement doux : développement de la Maison du Vélo, des actions de balades santé ont perduré jusqu'en 2015 ;
- sensibiliser la population au développement durable : accompagnement des écoles dans le montage de leurs projets au titre du Plan d'Education au Développement Durable de la Métropole ;
- mettre en place des actions solidaires et citoyennes : projet de « jardins de poche », « troc des plantes », vergers participatifs, jardins partagés.

Des problématiques environnementales, impactant la santé, perdurent, en matière d'environnement sonore, du fait de la proximité de l'aéroport de Bron et malgré des campagnes avec Acoucité de qualité de l'air extérieur.

Par ailleurs des mesures spécifiques réalisées dans les bâtiments confirment les constats des acteurs de terrain concernant la qualité de l'air intérieur : des démarches sont engagées avec le service Petite Enfance.

Les partenaires de terrain constatent des problèmes d'insalubrité et une prévalence de troubles respiratoires sur le territoire. D'autre part, dans certains secteurs de présence du moustique tigre reste problématique et nécessite la réalisation de temps de sensibilisation avec une association mandatée par la Métropole (EID).

En synthèse du diagnostic Local de santé

Il ressort de l'ensemble des éléments étudiés une réelle richesse du territoire tant en terme de structures, de ressources mobilisables et de dispositifs mis en œuvre.

Du point de vue des professionnels, il ressort une réelle mobilisation des acteurs, avec des volontés de s'investir dans des actions concrètes, dans le travail en réseau et le partenariat, qu'il s'agisse de professionnels des secteurs publics, libéraux et/ou associatifs. La dynamique partenariale est forte, avec une réelle interconnaissance des professionnels, mais sectorisée très souvent (par exemple : petite enfance, personnes âgées, santé mentale, ...). Cependant des besoins et demandes en matière de coordination, des parcours de soins mais aussi inter-filière ou spécifique (par exemple pour les personnes âgées) sont fortement pointés.

Du point de vue socio-économique, Saint Priest cumule plusieurs indicateurs qui classent la commune dans une situation de défaveur sociale importante, sans être critique. Ces conditions défavorables pèsent sur la santé d'une partie importante de la population.

De manière transversale

Tout d'abord, les questions d'hygiène de vie de manière globale, plus spécifiquement d'équilibre alimentaire, d'hygiène buccodentaire, de manque d'activité physique apparaissent comme prioritaires. Les problèmes cardiovasculaires et le diabète sont ainsi largement répandus, avec une prévalence supérieure à celle constatée dans les précédents diagnostics de santé. Par ailleurs, ces problématiques sont constatées dès la petite enfance par les acteurs de terrain et avec des conséquences qui s'aggravent tout au long de la vie : mauvais équilibre alimentaire chez les tout-petits, surpoids à l'enfance et l'adolescence et enfin diabète chez l'adulte. Enfin la question de l'hygiène bucco-dentaire dépasse largement la faible participation au dispositif M'T Dents et concerne toutes les tranches d'âge.

De plus, en matière de rythme de vie, apparait le cas spécifique mais assez répandu des rythmes décalés. Ceci est d'autant plus fréquent que les personnes sont dans des situations d'emplois précaires (temps partiel, travail de nuit mieux rémunéré, etc.).

Par ailleurs, dès la petite enfance, la problématique de la place des écrans dans la vie quotidienne est prégnante. Cela perdure jusqu'à des âges plus avancés, avec des situations d'addiction même chez les adultes, en passant par le poids des réseaux sociaux chez les adolescents et jeunes.

La santé mentale est également une préoccupation majeure, tant quantitativement que qualitativement. Divers groupes de travail, réseaux professionnels, structures, sont présents sur le territoire. De nombreuses actions sont menées, pour tous les habitants et à tous les âges de la vie. Cependant le nombre croissant de situations d'incurie, l'évolution des

conduites à risques, la proportion importante de la population sous psychotropes, témoignent des besoins encore existants sur le territoire et de la nécessité de poursuivre, voire développer, l'engagement dans cette thématique.

L'accès à une offre de santé de proximité est souligné par les partenaires comme une source de difficultés pour les habitants. Cela tient en premier lieu à un manque de praticiens – ou au vieillissement des praticiens en poste – notamment pour les médecins généralistes et certaines spécialités telles que la psychiatrie libérale, la gynécologie, l'endocrinologie, la cardiologie, l'ophtalmologie. Un autre frein repéré porte sur l'isolement social qui conduit à des ruptures dans le parcours de soins. Enfin, les difficultés financières d'une partie de la population peuvent être un facteur important dans le renoncement aux soins (dentaires par exemple).

Enfin, l'apparition d'une prévalence élevée des pathologies respiratoires, les indicateurs de la qualité de l'air extérieur ainsi que les constats de terrain des partenaires sur des situations d'insalubrité, de logements dégradés du point de vue de leur qualité environnementale, font de la santé environnement un nouvel enjeu de santé pour le territoire.

De manière spécifique selon les tranches d'âge

Chez les plus jeunes, une problématique particulière apparaît : celle des enfants porteurs de troubles psychomoteurs et autres dys. La méconnaissance des dispositifs et ressources, la prise en charge complexe du fait d'un manque de spécialistes en proximité, fragilisent certaines familles. Les acteurs de la petite enfance mettent également en exergue un fort besoin de soutien à la parentalité de manière générale, notamment sous la forme d'espaces d'écoute et d'échanges pour les parents. Globalement, et au-delà de la petite enfance, il est fait état d'un besoin d'accompagnement des parents, dès la naissance et dans les différentes périodes de transition de leurs enfants.

Ceci est également relevé chez les adolescents et jeunes. Outre les problématiques de rythmes de vie déjà évoqués, apparaissent des situations de mal-être qui peuvent se manifester notamment par des conduites à risques.

Concernant les jeunes adultes, en particulier ceux en situation précaire, d'insertion notamment, les problématiques de mal-être, d'hygiène, d'isolement, de précarisation, d'addictions, sont décuplées. De plus, ce public méconnaît très souvent ses droits en matière de santé ; même si les structures ressources du territoire sont repérées et peuvent donc être des leviers pour mobiliser ces jeunes dans des actions de santé.

Pour ce qui est du public adulte, les difficultés principales relèvent de problématiques de santé mentale ou d'isolement social. Dans le premier cas, se pose la question des situations de vulnérabilité psychique : comment les repérer ? Comment les prendre en charge ? Comment accompagner ce public ainsi que les aidants, le cas échéant ? Pour ce qui est de l'isolement social, ce sont les situations de ruptures de soins qui sont mises en exergue, avec un manque de coordination du parcours qui accentue l'isolement.

Enfin, les personnes âgées connaissent des difficultés spécifiques qu'il faut également souligner. Les questions d'isolement, de précarisation des personnes âgées sont fortement pointées. Les difficultés de mobilité, la faible part de praticiens visitant à domicile sont les premiers facteurs d'isolement mis en avant. De plus, les seniors semblent méconnaître leurs

droits, en santé en particulier et doivent donc être accompagnés dans leurs démarches. Si la prévention de la perte d'autonomie doit être poursuivie, en cas de perte d'autonomie, un phénomène d'épuisement des aidants est repéré par les partenaires locaux.

Compte-tenu des éléments, tant quantitatifs que qualitatifs, repérés dans le diagnostic de santé, plusieurs pistes d'action émergent qui peuvent concerner, de manière transversale, une majorité de la population, ou de manière plus spécifique, différentes tranches d'âge ou groupes de population.

5 Les pistes d'actions

La prévention et la promotion de la santé en matière d'hygiène et rythmes de vie

Il apparaît prioritaire de poursuivre les actions visant à promouvoir les habitudes alimentaires favorables à la santé. Pour les personnes concernées, des dispositifs de prévention secondaire ou tertiaire, tels que l'éducation thérapeutique du patient, doivent être développés.

L'hygiène bucco-dentaire est apparue comme un enjeu de santé pour l'ensemble de la population ; de même pour la question du sommeil, ou encore les risques liés à un usage non approprié des écrans. Il serait donc pertinent de sensibiliser les habitants à des rythmes de vie favorables à la santé.

Enfin une pratique de l'activité physique régulière accessible à tous doit être favorisée, et à tous les âges. Pour cela, cependant, il semble nécessaire d'affiner le diagnostic afin d'identifier les freins à cette pratique (financiers, culturels, types d'activités proposées, ...)

La santé mentale

Il s'agit toujours d'un enjeu majeur pour le territoire.

En premier lieu, il semble nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation du grand public aux questions de santé mentale, dans une perspective de lutte contre la stigmatisation.

Face aux prises de risques et au mal être des jeunes, le renforcement des compétences psychosociales apparaît comme un levier possible.

Spécifiquement pour les familles, au sens large (dont les aidants), il ressort, des constats des acteurs locaux, la nécessité d'accompagner les familles fragilisées, notamment en favorisant des espaces d'écoute, d'échanges, voire de répit.

L'augmentation de situations complexes, dont l'incurie, doit conduire à renforcer la coordination et l'articulation des acteurs, de manière pluridisciplinaire.

Il apparaît pertinent de réfléchir à une nouvelle forme de coordination en matière de santé mentale, sous forme d'un CLSM, Conseil Local de Santé Mentale, dont la dynamique partenariale existante est préfiguratrice.

L'accès à une offre de santé de proximité

De manière transversale, poursuivre et développer l'accompagnement des habitants dans des démarches de « prendre soin » apparaît comme une priorité ; depuis l'accès à l'information en matière de prévention, jusqu'à l'accompagnement des personnes porteuses de maladies chroniques dans un mieux-être au quotidien.

Enfin, face au faible taux de participation aux dispositifs de dépistages organisés des cancers, il semble important d'accentuer les actions d'information et de prévention, en direction des personnes les plus vulnérables notamment.

Il paraît ensuite pertinent de renforcer le maillage territorial en matière d'offre de 1er recours, au-delà de l'installation de la MSPU, en facilitant l'accès aux ressources locales et en se centrant sur le parcours de soins de tous les habitants.

Quant à la démographie médicale et paramédicale, s'il est primordial de faciliter l'installation de nouveaux praticiens sur la commune, il semble important d'en affiner les freins et leviers.

Les démarches de santé environnement

La promotion d'un environnement et d'un cadre de vie favorables à la santé apparaissent comme un nouvel enjeu pour le territoire.

Il est primordial de développer des actions et projets visant à améliorer la qualité de l'air intérieur des habitats et des bâtiments.

Il s'agit ensuite de poursuivre les actions de lutte contre les nuisances environnementales, qu'il s'agisse du moustique tigre, de l'ambrosie ou encore des nuisances sonores.

Enfin, il serait pertinent d'accentuer les actions visant à favoriser des pratiques de développement durable (déplacements doux, alimentation durable, ...) favorables à la santé.

De manière transversale

Quelles que soient les actions déployées, il serait primordial d'accorder une attention particulière envers les personnes en situation de vulnérabilité dans leurs parcours de santé, au regard des nombreux freins qu'elles peuvent rencontrer et des risques de dégradation de leur état de santé fragilisé.

De l'ensemble des travaux réalisés avec les acteurs locaux, l'échange et l'interconnaissance des professionnels (médicaux, paramédicaux, sociaux) du territoire apparaît comme un besoin réel, avec des demandes d'espaces de dialogues, de coordination renforcée, voire de formation sur des sujets spécifiques (addictions par exemple).

2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques régionales en santé.

1. Le Programme Régional de santé 2018-2028

Chargée de piloter la politique de santé publique et d'organiser l'offre de santé en région, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes se doit de décliner la politique nationale de santé, en tenant compte des spécificités du territoire.

Le Projet Régional de Santé (PRS) est le document de référence qui fixe la politique régionale de santé et offre un cadre d'actions à tous les acteurs de la santé du territoire. Pour rendre plus accessible la politique régionale de santé et permettre à tous les acteurs de santé de s'y inscrire, la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et le décret n° 2016-1023 du 26 juillet 2016 ont fait évoluer le PRS.

Il est composé de trois documents :

- ✓ *le cadre d'orientation stratégique (COS)* qui détermine les objectifs stratégiques et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région en particulier celles relatives à l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social ;
- ✓ *le schéma régional de santé (SRS)* qui fixe des objectifs à atteindre à 5 ans, quantitatifs et qualitatifs, en cohérence avec le cadre d'orientation stratégique et avec les dispositions des lois de financement de la Sécurité Sociale ;
- ✓ *le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)*, déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

Après consultation de la CRSA et présentation au Conseil de Surveillance de l'ARS, il a été retenu 6 orientations stratégiques autour desquelles est structuré le PRS 2018-2022 :

1. Renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique ;
2. Favoriser l'accès à la santé ;
3. Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile ;
4. Renforcer la capacité du système de santé à faire face aux situations exceptionnelles ;
5. Renforcer la promotion et le respect des droits des usagers ;
6. Adapter le système de santé en s'appuyant sur les innovations.

Au regard des éléments du diagnostic local de santé, le Contrat Local de Santé de St Priest s'inscrit pleinement dans les 6 objectifs du PRS :

- ❖ Développer les actions de prévention et promotion de la santé en direction des jeunes plus particulièrement sur des thèmes tels que le surpoids et l'obésité, la santé bucco-dentaire et les addictions, qui sont des marqueurs d'inégalités sociales de santé (ORIENTATION 1 DU CLS)
- ❖ Développer les actions de prévention secondaire et tertiaire en direction des patients souffrant de pathologies chroniques afin de les rendre davantage acteurs de leur prise

- en charge. (ORIENTATION 1 ET 3 DU CLS)
- ❖ Garantir, pour tous, l'accès aux soins de 1er recours y compris aux soins non programmés dans un double enjeu : réduction des inégalités géographiques de santé et maintien à domicile. (ORIENTATION 3 DU CLS)
 - ❖ Soutenir l'insertion en milieu de vie ordinaire et l'accès aux droits communs pour les personnes en situation de handicap avec comme corollaire le passage d'une logique de places à celle de réponse coordonnée (ORIENTATION 2 DU CLS)
 - ❖ Promouvoir un parcours de soins hospitaliers adapté à la personne âgée et renforcer les démarches d'amélioration de la pertinence et de la qualité des soins à leur égard (ORIENTATION 3 DU CLS).
 - ❖ Améliorer la précocité du repérage, du dépistage et du diagnostic en santé mentale dans un enjeu de renforcement de la précocité des interventions (ORIENTATION 2 DU CLS)

Il est à noter que le CLS sera très attentif à ce que la déclinaison opérationnelle de ces objectifs s'inscrive également dans le programme régional d'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus démunies (PRAPS).

2. Le Plan régional santé environnement (PRSE3) 2017-2021 :

La finalité du PRSE3 est de promouvoir un environnement favorable à la santé. Elle se décline en deux objectifs :

- Faire progresser la promotion de la santé par l'environnement au niveau régional,
- Réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement.

Trois axes de travail sont privilégiés :

AXE 1 •••• Développer les compétences en matière de santé environnement ;

AXE 2 •••• Contribuer à réduire les surexpositions environnementales reconnues ;

AXE 3 •••• Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale.

Les résultats du diagnostic local de santé montrent que la question de l'environnement est prioritaire sur le territoire et sera une des 4 grandes orientations du CLS. Il s'agira, dans nos priorités d'actions, de s'inscrire dans les axes prioritaires du PRSE3 sur les 3 premières années du CLS.

3. 2019, priorité à l'alimentation, la nutrition, l'activité physique :

Le Gouvernement se fixe des objectifs, d'ici 2023 pour son action globale sur l'alimentation et l'activité physique :

- ▶ Diminuer de 15 % l'obésité et stabiliser le surpoids chez les adultes,
- ▶ Diminuer de 20% le surpoids et l'obésité chez les enfants et les adolescents,

- ▶ Réduire le pourcentage de personnes âgées dénutries vivant à domicile ou en institution de 15 % au moins pour les plus de 60 ans et de 30 % au moins pour les plus de 80 ans,
- ▶ Réduire de 20 % le pourcentage de malades hospitalisés dénutris à la sortie d'hospitalisation.

Au regard des éléments de diagnostic local de santé sur la ville de St Priest, nous nous attacherons à nous inscrire dans ces priorités liées à la promotion de l'activité physique et à la promotion d'une alimentation équilibrée.

4. La santé mentale :

La santé mentale constitue une priorité pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la continuité du comité stratégique national de la santé mentale et de la psychiatrie lancé le 28 juin par la Ministre des solidarités et de la santé, mais aussi pour répondre à la demande d'une meilleure articulation entre les acteurs régionaux au sein d'une instance régionale spécifique, la commission régionale santé mentale est en place en Auvergne-Rhône-Alpes, depuis le 13 septembre 2018.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes détermine et pilote le programme d'actions de prévention, aux côtés d'autres acteurs institutionnels ou associatifs.

Le Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie (CSSMP) s'est réuni pour la première fois le 28 juin 2018, sous la présidence de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn

Le Projet Territorial de Santé Mentale : L'implication de la ville de Saint Priest dans l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale du Rhône par sa participation aux différents groupes de travail permettra au CLSM de St Priest de s'inscrire pleinement dans les différents réseaux existants et dans la déclinaison du PTSM au niveau local.

3. Présentation de la dynamique santé menée par la ville de St Priest depuis 2007 :

Une dynamique santé a émergé sur la ville de St Priest en 2007 à la suite d'une interpellation des partenaires sur le besoin d'une coordination en santé sur le territoire.

Face à cette demande, le CCAS a mis en place un premier diagnostic local de santé mené par l'ORS. Parallèlement à ce travail de recherche, une enquête auprès de la population a été menée par des étudiants stagiaires assistants sociaux.

L'ensemble des résultats tant qualitatifs que quantitatifs du diagnostic a été partagé avec les partenaires et les élus sur deux journées de travail afin de concevoir de manière collégiale ce que sera l'Atelier santé ville de St Priest.

Ainsi, en septembre 2007, est mise en place la démarche ASV portée par le CCAS de St Priest avec trois grandes priorités de travail :

- **l'alimentation** : Permettre au public en situation de précarité de s'alimenter de manière plus adaptée à sa santé ;

- **les conduites à risques** : Permettre au public en situation de précarité de prendre en charge de manière adaptée les conduites à risque qu'il développe ;

- **l'accès aux soins** : Permettre au public en situation de précarité, ayant des difficultés à accéder aux droits et aux soins, de pouvoir effectivement le faire et de manière adaptée.

L'Atelier Santé Ville de St Priest représente le volet santé de la politique de la ville depuis 2007, il coordonne les projets en lien avec ces thématiques, anime le réseau de partenaires locaux et accompagne la réalisation d'actions au sein des structures. Pour chaque orientation prioritaire, il facilite la construction et la mise en place d'actions partenariales en matière de prévention et d'éducation pour la santé à destination des populations en situation de précarité. Il lutte contre les inégalités d'accès aux soins, aux droits et à la prévention en étant au plus prêt des besoins de la population de St-Priest.

Toutes les actions et les projets mis en place par l'Atelier Santé Ville sont en lien avec les autres volets de la Politique de la Ville. La collaboration avec les différents services de la ville (agenda 21, PRE, CLSPD, service jeunesse, petite enfance, cuisine centrale,...) permet de mettre en œuvre une veille quant aux problématiques de santé des populations et d'être réactif en fonction des besoins.

En 2011, est apparue la nécessité de réactualiser le diagnostic de santé face à de nouvelles problématiques de santé qui émergeaient fortement sur le territoire.

Ainsi, un prestataire (FCM) a pu, d'une part, évaluer les 5 premières années de fonctionnement de l'ASV et d'autre part, réactualiser les données santé. Ce deuxième diagnostic a pu démontrer que les trois orientations prioritaires menées par l'ASV depuis 2007 restaient comme étant des problématiques de santé récurrentes. L'axe alimentation s'élargira à la thématique de la nutrition prenant en compte la question de l'activité physique en plus de la question de l'alimentation.

En revanche une quatrième orientation émerge très fortement en 2011 qui est la santé mentale et les souffrances psycho-sociales. Ainsi, depuis 2011, l'ASV coordonne les actions de santé publique et de prévention sur ces quatre axes prioritaires : **nutrition, conduites à risques, santé mentale et accès aux soins**.

Ce sont chaque année entre 20 et 25 projets menés sur les quartiers prioritaires de la ville de St Priest. Chaque projet est construit avec les partenaires afin de répondre au mieux aux besoins de la population fragile.

CHAMPS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

CHAMP DU CONTRAT

Vu la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

L. 1434-2, « *Le projet régional de santé est constitué ... la programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé tels que définis à l'article L. 1434-17* »
L. 1434-17, « *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social* »,

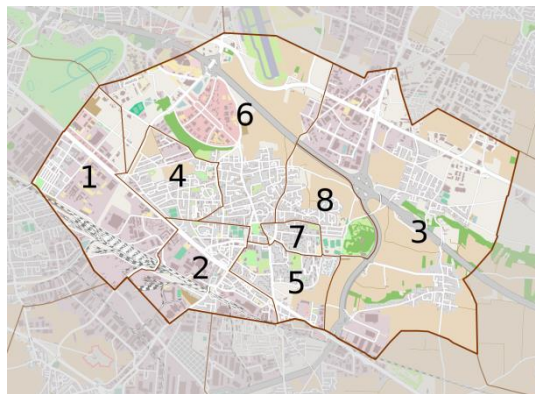
Vu la délibération n°2019-63 du Conseil d'administration du CCAS du 14 octobre 2019,

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre les signataires porteurs suivants :

- M. le Maire de St Priest,
- M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé,
- M. le Préfet du Rhône,
- Mme la Directrice générale de l'ARHM,
- Mme la Directrice générale de la CPAM du Rhône,
- Madame ????, Education Nationale

Article 2 : Périmètre géographique du contrat



Ville de St Priest :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| ① Berliet-et-environs | ⑤ Plaine-de-Saythe-Bel-Air |
| ② Centre-ville-Gare-Garibaldi | ⑥ Village |
| ③ Manissieux-Mi-Plaine-la Fouillouse | ⑦ Ménival-la-Cordière |
| ④ Revaision | ⑧ Marendiers |

Le Contrat Local de santé s'étend sur l'ensemble du territoire de Saint Priest et concerne toute la population San Priote.

Article 3 : Articulation avec la Politique de la Ville et prise en compte des démarches locales de santé sur le territoire

La Ville de St Priest, dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville et de la redéfinition de la géographie prioritaire de 2015, est composée de trois quartiers :

- Bel Air : 5 940 habitants avec un revenu médian par unité de consommation de 10 600€,
- Garibaldi : 1 060 habitants avec un revenu médian par unité de consommation de 10 900 €,
- Bellevue : 1 570 habitants avec un revenu médian de 11 800€.



Deux quartiers sont toutefois en veille active :

- Le territoire du centre-ville anciennement en catégorie 1 du CUCS. L'ensemble du périmètre est maintenu en périmètre de « veille »,
- la copropriété Beauséjour, classée en priorité 2 au CUCS 2007-2014.
-

Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, Saint-Priest compte trois QPV :

- Bel Air (Bel Air 1 et 2, Cordière et Braille) : 2 200 logt EMH , 5 940 habitants,
- Garibaldi (résidences Garibaldi et Garennes) 411 logt (252 aliade, 159 copro), 1 061 habitants
- Bellevue 532 logements copro, 1 570 habitants
- Beauséjour, les secteurs Alpes/Ermitage/Diderot au Centre-Ville, et Bel Air 3, Clairon , Ménival à Bel Air ont été classés en veille active

Cela représente 8 571 habitants en QPV, soit 20 % de la population communale et près de 20 000 hab. en ajoutant les QVA, soit 47,5% de la commune

L'Atelier Santé ville est historiquement l'axe santé de la Politique de la Ville. Il fait partie intégrante de la dynamique locale de lutte contre les inégalités territoriales de santé. Aussi une attention particulière est portée dans le Contrat Local de Santé aux quartiers prioritaires et quartiers de veille pour répondre aux besoins spécifiques des habitants. Le CLS s'appuiera également sur l'ASV pour sa mise en œuvre dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Article 4 : Partenaires :

Service municipaux : service développement durable, service démocratie locale, service emplois insertion, service logement, service enfance, cuisine centrale, CLSPD, CCAS (PRE, dispositif handicap/séniors, dispositif accès aux droits et isolement, MAD, Service autonomie, service social), service jeunesse, BIJ, Pépinière 15-25 ans, service des sports, service Politique de la Ville, service éducation

Conseillers de quartiers

Association Santé Aujourd'hui

Associations de malades : APFRICS, ASP2

Structures de proximités : centres sociaux, maisons de quartiers, MJC

Mission Locale

Sauvegarde 69

MSPU

Education Nationale, collèges, lycées

CPAM

Le Cancer et Vous

Structure petite enfance

Cabinets infirmiers, cabinets de kinésithérapie, médecins généralistes, pharmacies

IME Pierre de Lune

HPEL

ARHM, PAEJ de St Priest, CJC, CMP

SITTEP,

CPEF

Eclaircie, Pension de famille le Cèdre

Métropole

Service de l'état

Epi San Priot

L'ensemble des partenariats est amené à évoluer en fonction des projets.

OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le présent contrat porte sur quatre grandes orientations concomitantes aux résultats du diagnostic local de santé et au Programme Régional de Santé :

- **ORIENTATION 1 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé en ce qui concerne le rythme de vie des habitants**
- **ORIENTATION 2 : Favoriser l'accès à une offre de santé de proximité**
- **ORIENTATION 3 : Promouvoir une santé mentale positive tout au long de la vie**
- **ORIENTATION 4 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorable à la santé**

Ces orientations seront déclinées en fiches actions détaillées en annexe du présent contrat.

Nous aborderons chaque projet sous le principe de l'universalisme proportionné. En effet, au regard des inégalités sociales de santé repérées dans le diagnostic local de santé, il s'agira d'intervenir sur les déterminants de santé par trois approches complémentaires :

- Une approche universelle par des actions à destination de toute la population ;
- Une approche ciblée à destination des publics ayant été repérés dans le diagnostic local de santé comme particulièrement fragiles face à un des déterminants de la santé ;
- Une approche d'universalisme proportionnée : qui vise à adapter les projets et les actions aux difficultés que rencontre le public cible (quartiers Politique de la Ville, horaires décalés, contraintes financières et sociales, isolement...).

Contexte et contenu de chacun des axes :

➤ Orientation 1 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé en ce qui concerne le rythme de vie des habitants

✚ Objectif général 1 : Promouvoir les habitudes de vie comme facteur protecteur de la santé

Objectifs spécifiques :

- Informer le grand public sur des habitudes de vie bénéfiques à la santé en allant sur leur lieu de vie ;
- Sensibiliser les publics repérés à des pratiques de vie favorables à la santé (sommeil, alimentation...);
- Accompagner les publics à risques dans le changement de comportements favorables à leur santé ;
- Favoriser l'accès à l'ETP dans tous les quartiers Politiques de la Ville.

Modalités : Relayer les campagnes nationales d'informations sur le sommeil, l'alimentation..., Parcours de sensibilisation à des thèmes de santé et aux ressources locales 16 /18 ans (type forum santé dans les lycées), Atelier santé dans les structures de proximité, Mise en place d'un brossage systématique des dents sur le temps périscolaire, Généralisation des parcours santé dans toutes les écoles de la ville (une thématique par niveau de classe), Semaine des rythmes de vie à l'échelle de la ville, Ateliers « prendre soin de soi », Actions de sensibilisation sur les risques du diabète dans tous les quartiers, Ateliers ETP dans tous les quartiers.

✚ Objectif général 2 : Prévenir les risques liés à l'usage non approprié des écrans

Objectifs spécifiques :

- Informer les habitants pour une meilleure connaissance des pratiques numériques,
- Sensibiliser le public enfant et jeune sur les risques numériques,
- Accompagner les familles à un usage raisonné du numérique.

Modalités : Café des parents sur la thématique des écrans dans tous les groupes scolaires, actions de prévention dans les collèges et lycées sur les risques liés aux écrans, Groupe de paroles de parents sur la question des écrans.

✚ Objectif général 3 : Développer les coopérations sur les projets Sport Santé en direction des publics sédentaires et en particulier des plus vulnérables

Objectifs spécifiques :

- Faciliter l'accès à l'activité physique pour tous,
- Accompagner les personnes fragiles dans la pratique d'une activité physique régulière,
- Promouvoir et accompagner la pratique d'activités physiques des 12/25 ans sur les infrastructures gratuites de la ville.

Modalités : Affiner le diagnostic sur les limites à l'accès au sport, Journée annuelle de promotion "Sport pour tous" avec des stands sur la santé, Cycle sport santé, Interroger la faisabilité de la mise en place du sport sur ordonnance, Créer des ateliers dans les infrastructures gratuites de la ville (parc Mandela, Parc des sens, ...)

➤ Orientation 2 : Favoriser l'accès aux droits et à une offre de santé de proximité

✚ **Objectif général 1 : Faciliter l'accès à la santé pour tous**

Objectifs spécifiques :

- Informer le public sur les droits en santé et les ressources locales,
- Faciliter l'accès à des parcours de soins sur le territoire (du diagnostic à la prise en charge),
- Accompagner les personnes en situation de précarité et d'isolement dans leur parcours de soins.

Modalités : Action de communication sur l'offre de soins (magazine local, conférence...), Accompagner au numérique accès aux soins et aux droits (DMP...), Campagnes de diagnostics gratuits (audition...), Création d'une Equipe mobile médico psychologique, Soins pour Tous, création d'une antenne "Avancée" délocalisée de dépistage

✚ **Objectif général 2 : Accompagner les personnes dans la prévention des maladies chroniques**

Objectifs spécifiques :

- Favoriser l'accès à l'information et aux messages de prévention en matière de maladies chroniques,
- Accompagner les personnes porteuses de maladies chroniques dans un mieux être au quotidien,
- Faciliter l'accès aux dépistages organisés en particulier auprès des personnes vulnérables.

Modalités : Relayer les campagnes nationales (telles qu'Octobre Rose...), Actions CARSAT, LYRE...., Accompagnement au dépistage, partenariat avec les bilans de santé...

✚ **Objectif général 3 : Faciliter le maillage territorial dans le cadre de l'offre de soins de 1er recours**

Objectifs spécifiques :

- Accompagner la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le territoire de santé de St Priest,
- Instaurer une coordination médicale, paramédicale et sociale dans le cadre du parcours de soins,
- Mettre en place une veille active sur l'évolution des dispositifs de santé et offres de services,
- Susciter et accompagner l'installation de nouveaux praticiens sur le territoire.

Modalités : Groupe accès aux soins élargis à de nouveaux professionnels, Soirée annuelle des nouveaux arrivants médico sociaux sur le territoire, Journée thématique d'information et de formation pour les professionnels, Groupe de partage et d'échanges pour les professionnels libéraux sur les cas complexes.

➤ **Orientation 3 : Promouvoir une santé mentale positive tout au long de la vie**

✚ **Objectifs général 1 : Installer un CLSM sur le territoire**

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser le grand public à la santé mentale positive,
- Déstigmatiser les troubles psychiques,
- Renforcer la place des usagers dans les instances locales et leur place dans la cité,
- Renforcer et développer les groupes ressources sur les cas complexes,
- Assurer une veille sur les données santé mentale sur le territoire.

Modalités : Participer à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), Atelier gestion du stress, Sensibilisation à la question de la santé mentale dans les structures de proximité, Accompagner à la création du Groupe d'Entraide Mutuelle, Groupe ressource cas complexes, Groupe Accès Soins et Santé Mentale, Réseau de Soutien aux Professionnels, Résilience..., Cas complexes Incurie et autres en fonction des besoins du territoire, Observatoire de la santé mentale.

✚ **Objectif général 2 : Accompagner les familles et les aidants fragilisés par une problématique de santé**

Objectifs spécifiques :

- Faciliter l'accès aux familles et aux aidants aux ressources en santé mentale et l'accès aux soins,
- Favoriser des espaces d'écoute, d'échanges et de répit pour les familles et les aidants,
- Accompagner et soutenir les familles d'enfants porteurs de troubles.

Modalités : Café des parents dans les écoles et collèges, Communication des lieux ressources (conférences, stands, magazine local...), Lieux accueil enfants parents à développer, Maison des familles et de la parentalité, Lieux de répit pour les aidants.

✚ **Objectif général 3 : Renforcer les compétences psycho sociales des enfants, des adolescents et jeunes adultes comme facteur protecteur des conduites addictives**

Objectifs spécifiques :

- Informer les parents et les jeunes sur les conduites à risque et les addictions,
- Prévenir les plus jeunes des risques associés aux pratiques addictives,
- Faciliter l'accès aux soins en addictologie.

Modalités : Quinzaine de l'adolescence et de la jeunesse (conduites à risque, estime de soi...), Séances de prévention en école primaire, collèges et lycées, lieux d'accueil et de soutien en addictologie adulte.

➤ Orientation 4 : réduire les risques environnementaux sur la santé

✚ Objectif général 1 : Promouvoir un habitat favorable à la santé

Objectifs spécifiques :

- Communiquer auprès du public sur les bonnes pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur du logement,
- Améliorer la qualité de l'air dans les structures d'accueil jeune public,
- Sensibiliser et former les professionnels, usagers des bâtiments et habitants sur la problématique de la qualité de l'air intérieur.

Modalités : qualité de l'air intérieur des structures de l'enfance, qualité de vie dans l'habitat et dans la ville et formation des professionnels, Communication via les ressources existantes (plaquette, brochures, exposition...), Ateliers bien être, aménagement intérieur, feng shui, ateliers zéro déchets, le faire soi même et auto construction de meubles...

✚ Objectif général 2 : Lutter contre les nuisances environnementales

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre les moustiques tigres,
- Informer sur l'ambrosie,
- Informer le grand public sur les nuisances sonores.

Modalités : actions de sensibilisation sur le moustique tigre, actions de sensibilisation sur l'ambrosie auprès de tous les publics (Bus Ambrosie), Actions d'information (conférence/débat/exposition) + actions de sensibilisations auprès des structures de proximité sur les nuisances sonores.

✚ Objectif général 3 : Favoriser les pratiques de développement durable favorables à la santé

Objectifs spécifiques :

- Favoriser les modes doux,
- Promouvoir une alimentation durable.

Modalités : actions de sensibilisation les habitants à la pratique des modes de déplacements actifs, actions d'accompagnement de la pratique de modes doux, Jardins partagés, promouvoir les circuits courts, actions de sensibilisation à une alimentation de saison.

DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT

Article 6 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023 .

Article 7 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces quatre années.

Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

➤ Modalité de pilotage du contrat (gouvernance annexe 4)

○ Les instances politiques et techniques :

▪ Le comité de pilotage :

Missions :

- Arrêter la stratégie générale (en termes de programmation et de calendrier) sur proposition du comité technique ;
- Piloter le contrat en fixant les objectifs correspondant à son périmètre et les modalités de coopération.

Composition :

- le Directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant,
- le Maire de St Priest ou son représentant,
- la Vice-présidente du CCAS ou son représentant,
- le Préfet du Rhône ou son représentant,
- la Directrice de l'ARHM ou son représentant,
- le Directeur la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône ou son représentant,
- le Directeur général des services de Saint Priest ou son représentant,
- la Directrice du CCAS ou son représentant,
- Inspecteur de l'Education Nationale de Saint Priest,
- La Métropole

Calendrier de réunion :

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

▪ **Le collège de partenaires associés :**

Missions :

- Mettre en œuvre la planification et les objectifs du contrat,
- Assurer le suivi et l'évaluation du contrat,
- Préparer les séances du comité de pilotage.

Composition :

- Directeurs généraux adjoints de la Ville de St Priest
- Chef des services municipaux
- Direction du CCAS et chefs de services
- Directions des centres sociaux,
- Direction MJC,
- Direction Léo Lagrange...
- Direction Mission locale
- MSPU
- Santé Aujourd'hui
- CPEF
- Professionnels du soin

Calendrier de réunion :

Le collège de partenaires associés se réunira au moins deux fois par an.

▪ **Le collège des usagers :**

Missions :

- Représenter les habitants dans le CLS,
- Veiller à la cohérence des actions avec les besoins des habitants,
- Favoriser le lien entre les habitants et les projets mis en place.

Composition :

- Associations de malades
- GEM

- Association de familles
- Conseil de quartiers
- Conseil citoyens

Calendrier de réunion :

Le collège des usagers se réunira au moins deux fois par an.

▪ **Les groupes de travail thématiques**

Chacune des quatre grandes orientations sera suivie par un groupe de travail thématique. Ces groupes de travail seront constitués autant que possible, à partir de groupes déjà existants, notamment dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

Missions :

- Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du contrat local de santé,
- Rédiger les nouvelles fiches-actions ou ajuster celles existantes,
- Animer la démarche et accompagner les professionnels de terrain concernés,
- Veiller à préserver la place des habitants dans les actions.

Composition :

Techniciens des instances signataires auxquels pourra se joindre tout autre acteur utile à cette mission présent sur le territoire.

Calendrier de réunion :

Les groupes de travail thématiques se réuniront en fonction des besoins.

○ **L'Atelier Santé Ville :**

L'Atelier Santé Ville (ASV) est un outil favorisant le travail en réseau dans le cadre du volet santé de la Politique de la Ville. Il mobilise les acteurs opérationnels des institutions lors des ateliers de travail ayant pour objet d'alimenter la réflexion, de mettre en œuvre et de faire les bilans des actions développées dans les quartiers prioritaires et de veille du Contrat de Ville.

L'Atelier Santé Ville aura à cœur de décliner les axes du CLS dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville avec une attention particulière auprès des habitants les plus fragiles.

○ **Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) :**

Le Conseil Local de Santé Mentale est l'outil de travail en réseau qui mobilise le volet santé mentale du Contrat Local de Santé sur l'ensemble du territoire. Il est composé des acteurs locaux institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la santé mentale, du soin et du social. Il portera l'axe santé mentale du CLS et en déclinera les objectifs et les actions.

➤ **La Coordination du CLS (annexe : fiche de poste) :**

La coordination du CLS sera portée par le poste de responsable sur 1 ETP. Elle aura pour objectif principal de porter la stratégie locale de santé publique voulue par les élus. Elle accompagne les décideurs politiques et institutionnels sur les dispositifs de santé et les projets sur l'ensemble du territoire de Saint-Priest. Elle identifie au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté en matière de santé, et réalise avec les coordinateurs CLMS et ASV la mise en œuvre et le suivi de la programmation du CLS tels que validés par l'instance de pilotage.

➤ **Suivi et évaluation du contrat :**

Les différents collèges sont chargés, à leur niveau d'intervention, du suivi et de l'évaluation du contrat. Pour ce faire, ils auront comme référence les fiches actions coproduites avec les partenaires comprenant les indicateurs d'évaluation des actions.

Les collèges présenteront chaque année au comité de pilotage le bilan complet des programmes d'actions. Ce bilan comprendra une évaluation du processus de mise en œuvre des projets mais également une évaluation des résultats des actions.

A Saint Priest, le 14 novembre 2019

Signatures des contractants

**Pour la Ville de Saint-Priest,
Le Maire**

**Pour l'ARS Auvergne Rhône-Alpes,
Le Directeur général adjoint**

Gille GASCON

Serge MORAIS

**Pour la Préfecture du Rhône,
Le Sous-préfet chargé de mission
pour la Politique de la Ville**

**Pour la Fondation ARHM,
La Directrice générale**

David ROCHE

Agnès MARIE-EGYPTIENNE

**Pour la CPAM du Rhône,
La Directrice générale**

**Pour l'Education Nationale,
?????**

Emmanuelle LAFOUX

?????

Annexes

Annexe 1 : Orientations

Annexe 2 : Organigramme du CLS

Annexe 3 : Fiches de postes du CLS

Annexe 4 : Enquête auprès des habitants

ORIENTATION 1 :

**Renforcer les actions de prévention
et de promotion de la santé en ce
qui concerne le rythme de vie des
habitants**

ORIENTATION 1 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé en ce qui concerne le rythme de vie des habitants

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateur CLS

OBJECTIF GENERAL 1	Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé comme facteur protecteur			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le grand public sur des habitudes de vie bénéfiques à la santé en allant sur son lieu de vie, - Sensibiliser les publics repérés à des pratiques de vie favorables à la santé (sommeil, alimentation...), - Accompagner les publics à risques dans le changement de comportements favorables à leur santé, - Favoriser l'accès à l'ETP dans tous les quartiers politiques de la ville. 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
- Relayer les campagnes nationales d'informations sur le sommeil, l'alimentation...	Campagnes d'affichages dans les structures de la ville Conférences thématiques	1 2020-2023	Ville de Saint Priest : Tout quartier	Tout public
- Actions santé de sensibilisation dans les structures de proximité	Ateliers d'information auprès des groupes d'habitants constitués dans les structures de proximité	1 2020-2023	Ville de Saint Priest	Adultes
- Parcours de sensibilisation à des thèmes de santé et aux ressources locales 16 /18 ans	Forum santé dans les lycées de la commune	2 2021-2023	Lycées général et professionnel	Lycéens
- Parcours santé dans toutes les crèches et les écoles de la ville (une thématique par niveau de classe)	Animations sur des thèmes de santé dans les classes: alimentation, activité physique, sommeil, brossage de dent, estime de soi	2 2021-2023	16 groupes scolaires Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Enfants de 0 à 12 ans
- Mise en place d'un brossage systématique des dents sur le temps périscolaire	Accompagnement des équipes de référents périscolaires dans la mise en place du brossage de dents pour les enfants mangeant à la cantine	2 2021-2023	16 groupes scolaires Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Enfants de 4 à 12 ans
- Semaine des rythmes de vie à l'échelle de la ville	Accompagner chaque structure volontaire à mettre en place des ateliers sur une semaine sur le thème des rythmes de vie	2 2021-2023	Ville de Saint Priest : tout quartier	Tout public
- Actions de sensibilisation sur les risques du diabète	Ateliers d'information en fin de journée dans les structures de proximité	1 2020-2023	Ville de Saint Priest : tout quartier	Adultes
- Ateliers d'éducation en direction des malades chroniques	Collaborer avec les infirmiers libéraux ou la CPAM par quartier pour mettre en place des ateliers d'éducation en direction des malades chroniques	2 2021-2023	Ville de Saint Priest : tout quartier	Adultes
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Education Nationales, collèges, Lycées, centres sociaux, MJC, maison de quartiers, infirmiers libéraux, MSPU ; mission locale, sauegarde 69, CPAM			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de 5% de personnes présentant un diabète - Augmentation de la fréquentation des ateliers santé sur l'ensemble du territoire avec un focus sur les quartiers prioritaires - Nombre d'habitants présents sur les actions - Nombre d'ateliers mis en place - Nombre de structures participant aux actions 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input checked="" type="checkbox"/> Public vulnérable <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place des ateliers dans chaque quartier du territoire pour une meilleure accessibilité - Prioriser la mise en œuvre des parcours santé dans les écoles REP puis les généraliser d'ici 3 ans sur toute la ville - Nécessité d'un co-portage des parcours santé et des semaines rythme de vie avec l'ensemble des partenaires - Renforcer le partenariat avec les infirmières scolaires . 			

*Priorités : 1 : Actions existantes à pérenniser ou développer/2 : Actions à créer/3 : Diagnostic à affiner sous 3 ans

ORIENTATION 1 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé en ce qui concerne le rythme de vie des habitants

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateur CLS

OBJECTIF GENERAL 2	Prévenir les risques liés à l'usage non approprié des écrans			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants pour une meilleure connaissance des pratiques numériques - Sensibiliser le public enfant et jeune sur les risques numériques - Accompagner les familles à un usage raisonné du numérique 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
- Café des parents sur la thématique des écrans dans tous les groupes scolaires	Organiser dans chaque école volontaire des temps d'échanges avec les parents	1 2020-2023	Tout quartier	Parent/enfant
- Actions de prévention dans les collèges et lycées sur les risques liés aux écrans	Séances de sensibilisation dans les classes sur les risques liés aux écrans	1 2020-2023	Collèges/lycées	Adolescent
- Groupes de parole de parents sur la question des écrans	Organiser des groupes d'échanges entre parents dans les structures de proximité	1 2020-2023	Tout quartier	Parent
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Collèges-lycées-MJC-centres sociaux-MDQ-CLSPD-PRE, PAEJ, Education nationale, écoles ? sauvegarde 69, mission locale, Eclaircie, MDM, service éducation			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la diminution du temps passé sur les écrans (via les parents, les professionnels) - Nombre d'actions mises en place - Nombre d'habitants participants aux actions - Nombres de structures impliquées 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input checked="" type="checkbox"/> Public vulnérable <input type="checkbox"/> Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/> (adolescents)</p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de former les professionnels à la question du numérique - Permettre des temps d'échanges entre parents étayés par un professionnel de la question 			

*Priorités : 1 : Actions existantes à pérenniser ou développer/2 : Actions à créer/3 : Diagnostic à affiner sous 3 ans

ORIENTATION 1 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé en ce qui concerne le rythme de vie des habitants

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateur CLS

OBJECTIF GENERAL 3	Développer les coopérations sur les projets Sport Santé en direction des publics sédentaires et en particulier des plus vulnérables			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à l'activité physique pour tous - Accompagner les personnes fragiles dans la pratique d'une activité physique régulière - Promouvoir et accompagner la pratique d'activités physiques des 12/25 ans sur les infrastructures gratuites de la ville 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Affiner le diagnostic sur les limites à l'accès au sport	Conventionner avec un stagiaire STAPS activité physique adaptée pour interroger le public sur les limites à l'accès à l'offre de sport	2 2021-2023	Tout Quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Tout public
Journée annuelle de promotion "Sport pour tous" avec des stands sur la santé	Organiser avec le service des sports et les clubs une journée de découverte des offres sport sur la ville	2 2021-2023	Tout quartier	Tout public
Cycle sport santé	Proposer aux personnes porteuses de pathologies des ateliers de sport adapté	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adulte
Interroger la faisabilité de la mise en place du sport sur ordonnance	En lien avec le DAPAP identifier les professionnels du soin souhaitant prescrire le sport sur ordonnance	3 2023	Tout quartier	Adulte
Créer des ateliers dans les infrastructures gratuites de la ville (parc Mandela, Parc des sens, ...)	Organiser des sessions gratuites dans les QPV d'activités physiques sur les infrastructures installées dans les parcs	1 2020-2023	QPV	Adolescents/jeunes adultes
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Médecins, DAPAP, structures de proximité, service des sports, clubs sportifs, CLSPD, MDQ, LYRE, Santé aujourd'hui, MSPU, CCAS, Métropole ; CPAM			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants s'inscrivant dans les clubs ou service des sports à la suite des actions - Fréquentation des ateliers mis en place dans les parcs et les infrastructures de la ville - Participation des médecins à la démarche de sport sur ordonnance - Nombre de participants à la journée découverte de sports 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input checked="" type="checkbox"/> Public vulnérable <input checked="" type="checkbox"/> (personnes porteuse de pathologie) Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/> (adolescents)</p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le partenariat avec le DAPAP notamment sur les ateliers passerelles et l'aide au repérage - Mieux identifier les freins à la pratique d'activités physiques ce qui nous permettra de proposer des actions correspondant aux besoins des habitants - Renforcer le partenariat avec le service des sports et les clubs présents sur la ville 			

*Priorités : 1 : Actions existantes à pérenniser ou développer/2 : Actions à créer/3 : Diagnostic à affiner sous 3 ans

ORIENTATION 2 :
**Promouvoir une sante mentale
positive tout au long de la vie**

ORIENTATION 2 : Promouvoir une santé mentale positive tout au long de la vie

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateur CLSM

OBJECTIF GENERAL 1	Animer un CLSM sur le territoire (objectif co porté arhm)			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public à la santé mentale positive - Déstigmatiser les troubles psychiques - Renforcer la place des usagers dans les instances locales et leur place dans la cité - Renforcer et développer les groupes ressources sur les cas complexes - Assurer une veille sur les données santé mentale du territoire 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Participer à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale chaque année	Mobiliser les partenaires locaux dans la mise en place d'actions correspondants à la thématique de la SISM	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adulte/professionnel (dépendant de la thématique annuelle de la SISM)
Atelier gestion du stress	Organiser des ateliers dans les structures de proximité de découverte de technique de gestion du stress	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adulte
Sensibilisation à la question de la santé mentale dans les structures de proximité	Ateliers, stands d'information, collaboration avec des patients experts	2 2021-2023	Tout quartier	Tout public
Accompagner la création du GEM	Etre l'interlocuteur entre le groupe d'habitants constitué et l'ARS sur les demandes de subvention	1 2020-2023	Tout quartier	Adulte
Groupe ressource cas complexes : GASSM, RSP, Résilience...	Proposer des outils au service des professionnels pour accompagner au mieux les habitants rencontrant des situations complexes	1 2020-2023	Tout quartier	Professionnel
Cas complexes Incurie/habitat indigne et autres en fonction des besoins du territoire	Accompagner la coordination existante (COSPEL) autour de cas complexes sur des situations d'incurie.	1 2020-2023	Tout quartier	Professionnel
Observatoire de la santé mentale	Organiser via le coordinateur CLSM une veille des données de santé mentale sur la ville de St Priest	2 2021-2023	Tout quartier	Professionnel
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées :Epi San Priot, centres sociaux, CPEF, MJC, MDQ, CCAS, Politique de la Ville, crèche, ARHM, PAEJ, CMP, GEM, Pension de Famille le Cèdre (les partenaires pouvant varier en fonction de la thématique de la SISM), MDM, mission locale, service logement, Eclaircie			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Création du CLSM - Cas complexes : nombre de rencontres entre professionnels, nombre de situations répertoriées, évolution des situations, satisfaction des professionnels - Actions d'information : nombre de participants, nombre d'actions organisées, satisfaction des participants - SISM : Nombre d'actions réalisées, nombre de participants 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input type="checkbox"/> Public vulnérable <input type="checkbox"/> Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la possibilité aux personnes concernées par la maladie d'être actrice de leur santé en leur permettant d'être impliquées dans l'ensemble de la démarche - Volonté de redonner le pouvoir d'agir aux personnes concernées - La coordination de l'ensemble de ces projets se fera par le CLSM 			

ORIENTATION 2 : Promouvoir une santé mentale positive tout au long de la vie

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateur CLSM

OBJECTIF GENERAL 2	Accompagner les familles et les aidants fragilisés par une problématique de santé			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux familles et aux aidants aux ressources en santé mentale et accès aux soins - Favoriser des espaces d'écoute, d'échanges et de répit pour les familles et les aidants - Accompagner et soutenir les familles d'enfants porteurs de troubles 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Cafés des parents dans les écoles et collèges	Accompagner les groupes scolaires à la mise en place de temps spécifiques pour les parents sur des thématiques de santé mentale	2 2021-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Parents
Communication des lieux ressources (conférences, stands, magazine local...)	Rendre lisible les ressources sur le territoire en organisant des portes ouvertes et en communiquant sur le magazine local	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Tout public
Lieux accueil enfant/ parent	Délocaliser des lieux d'accueil enfant/parent sur tous les quartiers afin que les parents et les enfants se retrouvent pour un temps d'échange et de partage	2 2021-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Parents/enfants
Maison des familles et de la parentalité	Créer avec les partenaires un espace dédié à la famille où les parents et les enfants pourront se rencontrer, échanger et trouver des ressources.	3 2023	Tout quartier	Parents/enfants
Lieux de répit pour les aidants	Créer une espace où les aidants pourront avoir des réponses sur les besoins d'information, d'écoute, de conseil y compris des parents d'enfant en situation de handicap	3 2023	Tout quartier	Tout public
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : CMP, PAEJ, Structures de proximité, CCAS, ARHM, service communication, Moment soi, CPEF, service petite enfance, Education Nationale, PRE, Association de malades, projets Diapason, France Alzheimer, SIAD, Métropole, CAF			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cafés des parents, nombre de parents présents - Création effective de la maison de la parentalité - Création d'un lieux de répit pour les aidants 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input type="checkbox"/> Public vulnérable <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique <input type="checkbox"/></p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	-Nécessité de faire une étude de faisabilité sur la mise en place d'une maison de la parentalité. Le lieu de répit des aidants ainsi que les lieux rencontre enfant/parent pourraient être regroupés au sien de la maison de la parentalité			

ORIENTATION 2 : Promouvoir une santé mentale positive tout au long de la vie

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateur CLSM

OBJECTIF GENERAL 3	Renforcer les compétences psycho sociales des enfants, des adolescents et jeunes adultes comme facteur protecteur des conduites addictives			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les parents et les jeunes sur les conduites à risque et les addictions - Prévenir les plus jeunes des risques associés aux pratiques addictives - Faciliter l'accès aux soins en addictologie 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Quinzaine de l'adolescence et de la jeunesse (conduites à risque, estime de soi...)	Accompagner toutes les structures volontaires présentes sur la ville à mettre en place sur un temps défini des actions sur les compétences psycho-sociales	2 2021-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adolescent/parent d'adolescent
Séances de prévention en collèges et lycées	En partenariat avec une association spécialisée mettre en place des séances de prévention auprès des adolescents sur les conduites à risque	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adolescent
Lieu d'accueil et de soutien en addictologie adulte	Etablir un partenariat avec une structure en addictologie pour des vacations d'addictologue	2 2021-2023	Tout quartier	Adulte présentant une addiction
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées :CLSPD, PAEJ, Collèges, Lycées, Education Nationale, MDQ, centres sociaux, MJC, BIJ, PRE, CPEF, ARHM, ADES, ANPAA, MSPU, sauvegarde 69, service éducation			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires impliqués dans la quinzaine de l'adolescence, nombre d'adolescents et de parents rencontrés - Nombre de classes de collèges et lycées sensibilisées - Nombre de permanence d'addictologue mises en place - Diminution des actes répressifs liés à des conduites à risque (chiffre police/CLSPD) 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminants de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input type="checkbox"/> Système de santé, scolaire<input checked="" type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input type="checkbox"/> Public vulnérable <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique <input type="checkbox"/></p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	Le temps de vacation d'un addictologue sur la ville de St Priest est prioritaire au regard des besoins du territoire			

ORIENTATION 3 :
**Favoriser l'accès à une offre de
santé de proximité**

ORIENTATION 3 : Favoriser l'accès aux droits et à une offre de santé de proximité

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateurs CLS/CLSM

OBJECTIF GENERAL 1	Faciliter l'accès à la santé pour tous			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le public sur les droits en santé et les ressources locales - Faciliter l'accès à des parcours de soin sur le territoire (du diagnostic à la prise en charge) - Accompagner les personnes en situation de précarité et d'isolement dans leur parcours de soin 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Action de communication sur l'offre de soin (magazine local, conférence...)	Faire paraître régulièrement des articles dans le magazine « couleurs » sur les structures présentes du territoire ainsi que des campagnes d'affichage	1 2020-2023	Tout quartier	Tout public
Accompagner au numérique dans l'accès aux soins et aux droits (DMP...)	Session d'information et de formation dans les structures de proximités	2 2021-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adulte/PA
Campagnes de diagnostics gratuits (audition...) ou antenne avancée délocalisée de dépistage	Etablir des partenariats avec les structures de dépistage présentes sur la ville pour des dépistages gratuits lors des journées nationales. Travail avec les infirmiers libéraux volontaires et avec la MSPU	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Tout public
Réflexion autour de la création d'un Equipe mobile ou d'un dispositif d'intervention sur le lieu de vie des personnes fragilisées.	Il s'agira de réfléchir avec les partenaires à la mise en place d'un dispositif d'intervention sur le lieu de vie des personnes fragilisées.	3 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adulte/PA
Soins pour Tous	Consolider et développer le dispositif « soins pour tous » d'accompagnement individualisé vers les soins pour les personnes en très grande vulnérabilité	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adulte/PA
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Tous les professionnels du soin du territoire, infirmiers libéraux, MSPU, Service communication, CCAS, CPEF, Métropole CPAM, ADES, Bus info santé, ARHM, CMP, Santé aujourd'hui			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées dans le cadre de « soins pour tous » et/ou de l'équipe mobile - Nombre d'articles paru dans le magazine local - Nombre de structures partenaires pour la mise en place de dépistage gratuits et nombre d'habitants participant. 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input type="checkbox"/> Public vulnérable <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	La création d'une équipe mobile mobilisera de nombreux partenaires et parait correspondre à un besoin très largement identifiés par l'ensemble des acteurs de la commune.			

ORIENTATION 3 : Favoriser l'accès à une offre de santé de proximité

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateurs CLS

OBJECTIF GENERAL 2	Accompagner les san priots dans la prévention des maladies chroniques			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à l'information et aux messages de prévention en matière de maladies chroniques - Accompagner les personnes porteuses de maladies chroniques vers un mieux être au quotidien - Faciliter l'accès aux dépistages organisés en particulier auprès des personnes vulnérables 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Relayer les campagnes nationales (telles qu'Octobre Rose...)	Planifier chaque année lors des journées nationales, mois de sensibilisation, semaine d'information, les messages de prévention	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Tout public
Actions CARSAT, LYRE....	Relayer les actions mises en place par des structures spécialisées auprès des habitants	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Tout public
Accompagnement au dépistage, pour les publics les plus vulnérables...	Organiser un partenariat fort avec la CPAM pour accompagner les publics très éloignés du soin vers les dépistages	2 2021-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	Adulte
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées :CPAM, MSPU, ADES, ADEMA 69, Le cancer et vous, CPEF, LYRE, CARSAT,			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées nationales relayées - Nombre d'habitants participant à l'ensemble des actions - Augmentation du nombre d'habitants participant aux dépistages organisés 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input type="checkbox"/> Système de santé, scolaire<input checked="" type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input type="checkbox"/> Public vulnérable <input checked="" type="checkbox"/> Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	Une attention particulière sera portée sur les QPV au regard du peu de participation aux dépistages organisés (Octobre Rose, Dépistage colo rectal, MT dents...) .			

ORIENTATION 3 : Favoriser l'accès à une offre de santé de proximité

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Coordinateurs CLS

OBJECTIF GENERAL 3	Faciliter le maillage territorial dans le cadre de l'offre de soins de 1er recours			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la création d'une CPTS sur le territoire de santé de St Priest - Instaurer une coordination médicale et paramédicale dans le cadre du parcours de soins - Mettre en place une veille active sur l'évolution des dispositifs de santé et offres de services - Susciter et accompagner l'installation de nouveaux praticiens sur le territoire 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Accompagnement de la création d'une CPTS	Mobilisation des professionnels de santé afin qu'ils se regroupent autour d'un projet médical et médico-social commun.	2 2021-2023	Tout quartier	Professionnel
Groupe accès aux soins élargis à de nouveaux professionnels	Réunir 3 fois par an les professionnels du soin du territoire autour de sujets d'actualités ou de thématiques définies par les professionnels	1 2020-2023	Tout quartier	Professionnel
Soirée annuelle des nouveaux arrivants médico sociaux sur le territoire	Organiser une fois par an une soirée d'accueil conviviale pour les nouveaux professionnels du médico- social s'installant sur la commune.	1 2020-2023	Tout quartier	Professionnel
Journées thématiques d'information et de formation pour les professionnels	Identifier les besoins de formation ou d'information des professionnels et organiser des sessions	2 2021-2023	Tout quartier	Professionnels
Groupe de partage et d'échanges pour les professionnels libéraux sur les cas complexes	Intégrer les professionnels libéraux sur les groupes ressources autour de situations complexes	1 2020-2023	Tout quartier	Professionnel
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées :HPEL, MSPU, ARS, Pharmacies, médecins, infirmiers, CMP, médecin PMI			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Création effective de la CPTS - 3 rencontres par an du groupe d'accès aux soins - Une soirée par an d'accueil des nouveaux professionnels médico-sociaux - Nombre de professionnels participant à l'ensemble des groupes de travail et d'échanges 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input type="checkbox"/> Milieu de vie <input type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input type="checkbox"/> Public vulnérable <input type="checkbox"/> Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels</p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	La création d'une CPTS nécessitera d'accompagner les professionnels du soin volontaires en lien avec l'ARS. Le diagnostic local de santé faisant ressortir l'isolement de certains professionnels notamment les infirmiers, il s'agira pour le CLS de créer une dynamique locale forte dans l'accueil de ces nouveaux professionnels et dans leur implication dans le CLS.			

ORIENTATION 4 :

**Promouvoir un environnement et
un cadre de vie favorable à la santé**

ORIENTATION 4 Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Service DD et CLS

OBJECTIF GENERAL 1	Promouvoir un habitat favorable à la santé (CO-PORTE SERVICE DD)			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès du public sur les bonnes pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur du logement - Améliorer la qualité de l'air dans les structures d'accueil jeune public - Sensibiliser et former les professionnels, usagers des bâtiments et habitants sur la problématique de la Qualité de l'Air Intérieur 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Qualité de l'air intérieur des structures de l'enfance	Analyse de la qualité de l'air, séance d'information et de sensibilisation des familles, et formation des professionnels	1 2020-2023	Tout quartier Une déclinaison renforcée sera réalisée dans les QPV par l'ASV	
Qualité de vie dans l'habitat et dans la ville	Ateliers bien être, aménagement intérieur, feng shui, ateliers zéro déchets, le faire soi même et auto construction de meubles...	2 2021-2023	Tout quartier	
Communication via les ressources existantes (plaquette, brochures, exposition...)	En partenariat avec les structures de proximité, s'inscrire dans le planning évènementiel de la ville. Relayer les messages de prévention nationaux	1 2020-2023	Tout quartier	
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Service Habitat, service développement durable, CCAS, Structures de proximité, ADES, service petite enfance et éducation, services techniques, MDM, bailleurs sociaux			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Non dépassement des seuils réglementaires sur les polluants de l'air intérieur - Nombre d'évènements mis en place, - nombres de structures impliquées, - nombre d'habitants participants 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input checked="" type="checkbox"/> Public vulnérable <input type="checkbox"/> Public spécifique <input checked="" type="checkbox"/> (petite enfance)</p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	Nécessité d'initier cette démarche d'actions sur la qualité de l'air intérieur			

ORIENTATION 4 Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Service DD et CLS

OBJECTIF GENERAL 2	Lutter contre les nuisances environnementales			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les moustiques tigres - Informer sur l'ambrosie 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
Actions de sensibilisation sur le moustique tigre	Information grand public, formations des jardiniers et des habitants, - Affiner l'état des lieux de la présence du moustique - Aspirateurs à moustiques, prévention lutte biologique, coordonner les actions des différents services	1 2020-2023	Tout quartier	Tout public jardiniers
Actions de sensibilisation sur l'ambrosie auprès de tous les publics	- mobiliser le bus ambrosie et organiser des séances de prévention dans les structures de proximité et les écoles, coordonner les actions des différents services	1 2020-2023	Tout quartier	Tout public
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : démocratie locale, vie associative, DD, EID, espace public, métropole, structures de proximité, Education Nationale, LPO			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la prolifération de l'ambrosie - Diminution du nombre de signalements de présence d'ambrosie et de moustiques tigres - Appréciation des pratiques par EID 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input type="checkbox"/> * Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input checked="" type="checkbox"/> Public vulnérable <input type="checkbox"/> Public spécifique <input type="checkbox"/>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	Mieux identifier le lien de cause à effet entre les pratiques des habitants et la présence naturelle du moustique Difficulté d'évaluation des actions Coordination des différents services			

ORIENTATION 4 Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé

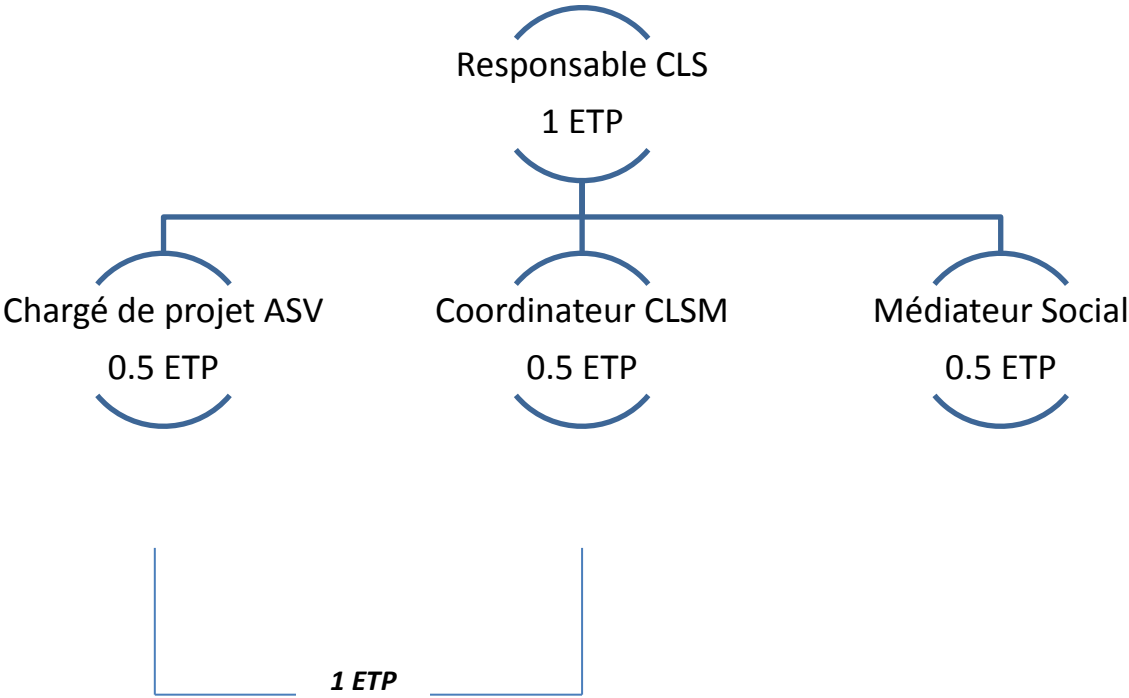
Nom du pilote (désigné par l'ARS et les signataires) : Service DD et CLS

OBJECTIF GENERAL 3	Favoriser les pratiques de développement durable favorable à la santé			
Objectifs Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les modes doux - Promouvoir une alimentation durable 			
ACTIONS	Comment	Priorité/calendrier	Territoire Concerné	Public visé
- actions de sensibilisation les habitants à la pratique des modes de déplacements actifs - action d'accompagnement à la pratique de mode doux	Partenariat avec la Maison du Vélo sur de grandes manifestations, Actions de signalétiques modes doux, relayer la semaine de la mobilité	1 2020-2023	Tout quartier	Tout public
Pour une alimentation durable	- Jardins partagés, promouvoir les circuits courts, actions de sensibilisation à une alimentation de saison	1 2020-2023	Tout quartier	Tout public
Acteurs à mobiliser	Structures identifiées : service DD, cuisine centrale, maison du vélo, service des sports, services techniques, groupe de travail mode doux, association de jardin, AMAP, croqueurs de pommes			
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions réalisées, nombre d'habitants participants - Nombre d'actions mise en place pour la semaine de la mobilité 			
Inégalités sociales et territoriales de santé	<p>* Déterminant de santé Concerné : Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Milieu de vie <input checked="" type="checkbox"/> Système de santé, scolaire <input type="checkbox"/></p> <p>* Actions d'universalisme proportionné : Ensemble de la population <input checked="" type="checkbox"/> Public vulnérable <input type="checkbox"/> Public spécifique <input type="checkbox"/></p>			
Points de vigilance, risques identifiés, promouvoir, etc	Difficulté d'évaluation des impacts réels			

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME DU CLS

CONTRAT LOCAL DE SANTE
Commune de Saint-Priest



GOUVERNANCE CONTRAT LOCAL DE SANTE

COMITE DE PILOTAGE : 1 x/an

- Elus
- Direction CCAS
 - DGS
 - ARS
 - ARHM
 - CPAM
- Rectorat IEN
- Métropole Directeur
 - DDCS

Collèges des usagers : 2x/an

- Associations de malades
 - GEM
- Association de familles
- Conseil de quartiers
- Conseil citoyens

Collèges des partenaires associés : 2x/an

- DGA
- Chef des services municipaux + CCAS
- Directions des centres sociaux,
- Direction MJC,
- Direction Léo Lagrange...
- Direction ML
- MSPU
- Santé aujourd'hui
- CPEF
- Professionnels du soins (représentant ?)
-

Commission de travail Rythme
de vie

Commission de travail accès à la
santé

Commission de travail santé
mentale

ANNEXE 3

FICHES DE POSTES DU CLS

Profil de poste / RESPONSABLE CLS CCAS

CATEGORIE	A
FILIERE	Administrative
CADRE D'EMPLOI	Attaché(e)
POSTE A POURVOIR	Responsable Contrat Local de Santé (CLS)
DIRECTION	CCAS
SERVICE	Développement de projets
AFFECTATION	CCAS

Sous l'autorité de la Direction, vous êtes le référent de la stratégie locale de santé publique voulue par les élus. Vous accompagnez les décideurs politiques et institutionnels sur les dispositifs de santé et les projets sur l'ensemble du territoire de Saint-Priest. Vous identifiez au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté en matière de santé, et réalisez avec l'équipe que vous managez la mise en œuvre et le suivi de la programmation du CLS telle que validée par l'instance de pilotage.

Missions

➤ Piloter la politique publique locale en matière de santé

- Définir, en lien avec le comité de pilotage, la direction générale de la ville et du CCAS une stratégie locale de santé.
- Organiser les instances de gouvernance du CLS et du CLSM : comité de pilotage, les différents collèges de partenaires et groupes de travail
- Identifier localement les besoins de santé de la population en intégrant une analyse des déterminants de l'état de santé lié aux conditions de vie
- Développer et suivre les projets de santé publique et de partenariats à partir de cette analyse des besoins et des ressources du territoire en veillant à leur cohérence avec les autres démarches territoriales
- Réaliser une évaluation quantitative et qualitative des actions réalisées sur le territoire et en rendre compte aux signataires du CLS
- Apporter une expertise en matière d'éducation et de promotion de la santé
- Assurer une veille sur l'état sanitaire du territoire
- Assurer la continuité du service

➤ **Réaliser le suivi administratif et financier**

- Rechercher les financements correspondants aux fiches actions inscrites dans le CLS
- Assurer un suivi administratif et financier des projets
- Rendre compte de votre activité comptable au travers des bilans et évaluations que vous réalisez en lien avec le service administratif et finances du CCAS.
- Vous utilisez les outils de gestion de services du CCAS (logiciel Astre, tableau Excel)

➤ **Manager une équipe**

- Animer et planifier les réunions d'équipe
- Gérer les temps de travail, les congés et les formations
- Conseiller techniquement
- Réguler l'activité de l'équipe et les rapports entre les agents
- Réaliser l'entretien d'évaluation professionnelle des agents

Compétences requises / Profil recherché

- Formation supérieure en Santé Publique Master 2 et +
- Expérience antérieure d'au moins 10 ans dans un poste identique
- Expérience en méthodologie et conduite de projets
- Connaissance des professionnels du champ sanitaire, social, éducatif et associatif et des collectivités territoriales
- Maîtrise des techniques de communication et de de l'outil informatique (Word, Excel, power point et logiciel comptable)
- Maîtrise des politiques de santé
- Maîtrise dans la gestion budgétaire et la recherche de financements
- Qualités relationnelles, de communication, d'écoute et d'ouverture d'esprit
- Permis de conduire souhaité

Relations Fonctionnelles

- Partenaires locaux et institutionnels
- Les services municipaux et ceux du CCAS

Profil de poste / Chargé de Projet Santé

CATEGORIE	B
FILIERE	Administrative
CADRE D'EMPLOI	Rédacteur
POSTE A POURVOIR	Chargé de Projet Santé
DIRECTION	CCAS
SERVICE	Développement de projets
AFFECTATION	CCAS

Sous l'autorité hiérarchique du responsable CLS, vous assurez la mise en œuvre et la conduite opérationnelle des actions portées par le CLS sur le périmètre des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sous le dispositif ASV

Vous animez, vous favorisez la concertation et apportez un soutien méthodologique aux projets locaux de santé grâce à la création d'outils adaptés.

Missions.

- Vous développez des actions en matière de prévention et promotion de la santé qui seront définies avec les partenaires et le responsable CLS (suivi opérationnel des projets)
- Vous animez les groupes de travail en lien avec le responsable CLS
- Vous coordonnez les partenaires internes et externes (élaboration de CR, de tableaux de bord)
- Vous concevez des outils techniques ou pédagogiques
- Vous valorisez et évaluez les projets mis en œuvre et établissez un tableau de suivi des indicateurs santé
- Vous produisez des bilans (dont contribution au rapport d'activité)
- Vous facilitez le travail local en réseau entre les différents partenaires, professionnels et opérateurs ainsi que la participation de la population
- Vous assurez le relais des campagnes de santé publique nationale
- Vous recherchez des financements pour les actions ASV
- Vous préparez les dossiers de demande de subvention en lien avec le responsable CLS

Compétences requises / Profil recherché

- Formation en Santé Publique et/ou Sciences sociales et/ou sciences de l'éducation
- Minimum Bac + 3 en santé publique
- Minimum de 3 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de prévention et d'éducation pour la santé
- Maîtrise de la méthodologie de projet en Santé publique et Politique de la Ville
- Qualités relationnelles, de communication, d'écoute et d'ouverture d'esprit
- Aisance en animation de groupe
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité
- Sens de l'initiative et de l'organisation
- Maîtrise des outils informatiques
- Permis de conduire souhaité

Relations Fonctionnelles

- Les services du CCAS et les services municipaux
- Partenaires locaux et institutionnels

Profil de poste / Coordinateur (rice) Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

CATEGORIE	B
FILIERE	Administrative
CADRE D'EMPLOI	Rédacteur
POSTE A POURVOIR	Coordinateur(rice) CLSM
DIRECTION	CCAS
SERVICE	Développement de projets
AFFECTATION	CCAS

Sous l'autorité hiérarchique du responsable CLS, vous portez l'axe santé mentale du Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-Priest. Vous êtes en lien direct avec l'hôpital Saint Jean de Dieu et la ville de Saint-Priest. Vous êtes responsable du fonctionnement courant et de la mise en œuvre des objectifs du CLSM

Missions.

- Vous coordonnez, évaluez et pérennisez les actions du CLSM
- Vous relayez chaque année les actions de la SISM en soutenant la mise en place d'actions et d'évènements dans le champ de la santé mentale
- Vous faites le lien entre le comité de pilotage, les différents groupes de travail et les partenaires extérieurs
- Vous impulsez une dynamique d'observation des problématiques de santé mentale sur le territoire
- Vous animez les commissions et groupes de travail
- Vous concevez et organisez des réponses et des plans d'actions en travaillant en partenariat auprès de la population des QPV
- Vous valorisez et évaluez les projets mis en œuvre et établissez un tableau de suivi des indicateurs de santé mentale
- Vous assurez les liens entre les différentes commissions, le comité technique, le comité de pilotage et l'assemblée plénière
- Vous participez aux instances départementales, régionales et /ou nationales
- Vous participez à la rédaction du rapport d'activité en lien avec le responsable du CLS
- Vous recherchez des financements pour les actions du CLSM
- Vous préparez les dossiers de demande de subvention en lien avec le responsable CLS

Compétences requises / Profil recherché

- Formation et/ou expérience significative souhaitée en santé publique et/ou expérience de minimum 3 ans dans le secteur d'activité.
- Minimum Bac + 3 en santé publique
- Bonne connaissance de l'organisation de la santé mentale
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité
- Méthodologie et gestion de projets (montage, suivi, évaluation)
- Capacités rédactionnelles
- Aisance en animation de groupe
- Adaptabilité et dynamisme
- Qualité d'écoute et relationnelle
- Sens de l'initiative et de l'organisation
- Maîtrise des outils informatiques
- Permis de conduire souhaité

Relations Fonctionnelles

- Les services du CCAS et les services municipaux
- Partenaires locaux et institutionnels

ANNEXE 4

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS DE SAINT-PRIEST

Questionnaire

CARACTERISTIQUES PERSONNES INTERROGEEES

- Habitez-vous Saint-Priest ?

Oui Non

- Sexe : Femme Homme

Nom de la rue

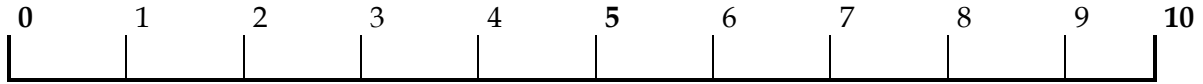
(ou du quartier) :

- Quel âge avez-vous ?

- Quelle est votre situation professionnelle :

En activité Sans activité
 Lycéen(ne) Etudiant(e)
 Retraité(e)

- 1) Comment évaluez-vous votre état de santé sur une échelle de 1 à 10 ? (1 équivaut à une santé fragile ; 10 correspond à aucun souci de santé).



Quels sont les éléments qui agissent sur votre santé ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Douleurs | <input type="checkbox"/> Troubles du sommeil |
| <input type="checkbox"/> Troubles alimentaires | <input type="checkbox"/> Stress |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

- 2) Que signifie, pour vous, être en bonne santé ?

- 3) Avez-vous entendu parler ou participé à des actions de prévention ou d'information en lien avec la santé ?

Oui Non

Si oui, pouvez-vous nous en citer ?

Si non, avez-vous entendu parler par exemple d'Octobre Rose ou du Mois Sans Tabac (en novembre) ?

Oui Non

- 4) Pensez-vous que les actions de prévention santé sur Saint-Priest sont suffisantes / assez développées ?

Oui Non

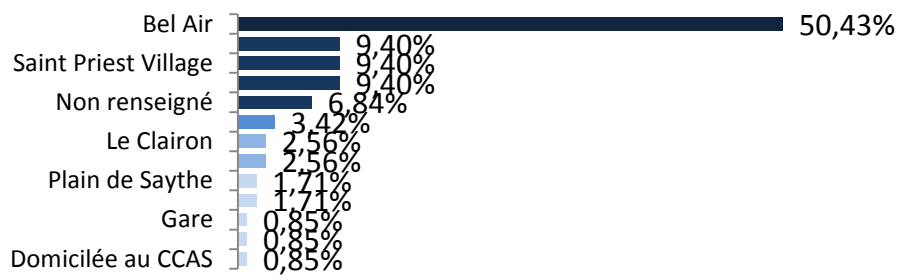
- 5) Si non, pour vous, quels manques se font ressentir sur Saint-Priest ? Si non, quels sont vos besoins en termes de prévention sur Saint-Priest ?

Résultats de l'enquête

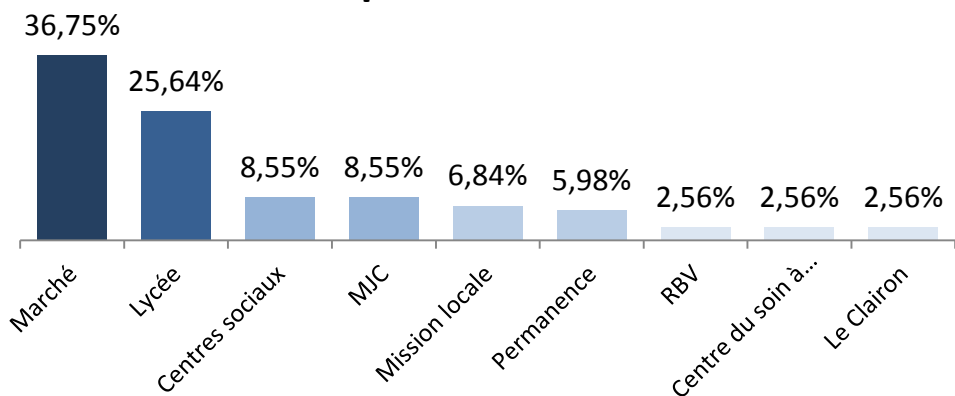
Nombre de personnes interrogés

117

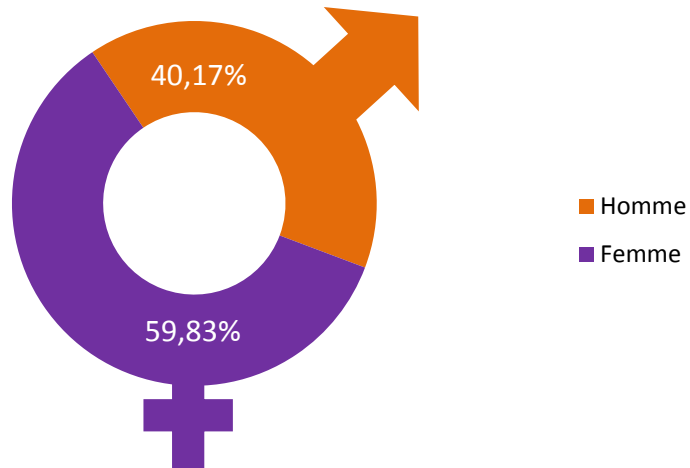
Zone géographique des répondants



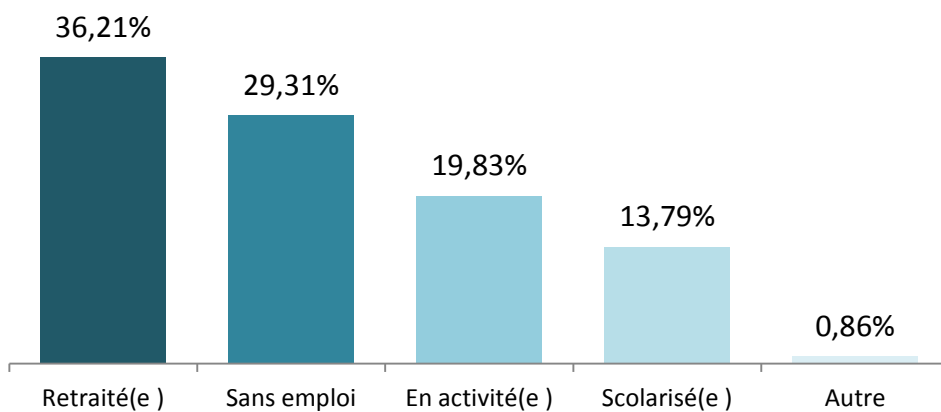
Les différents récoltes de questionnaire



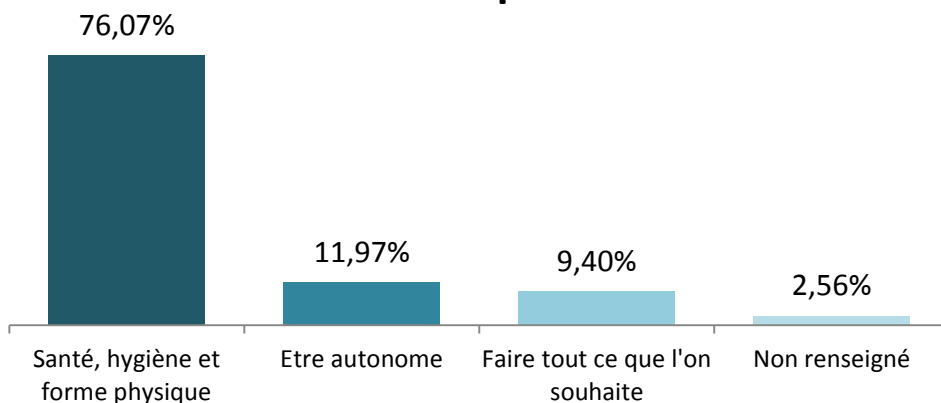
Répartition selon le sexe

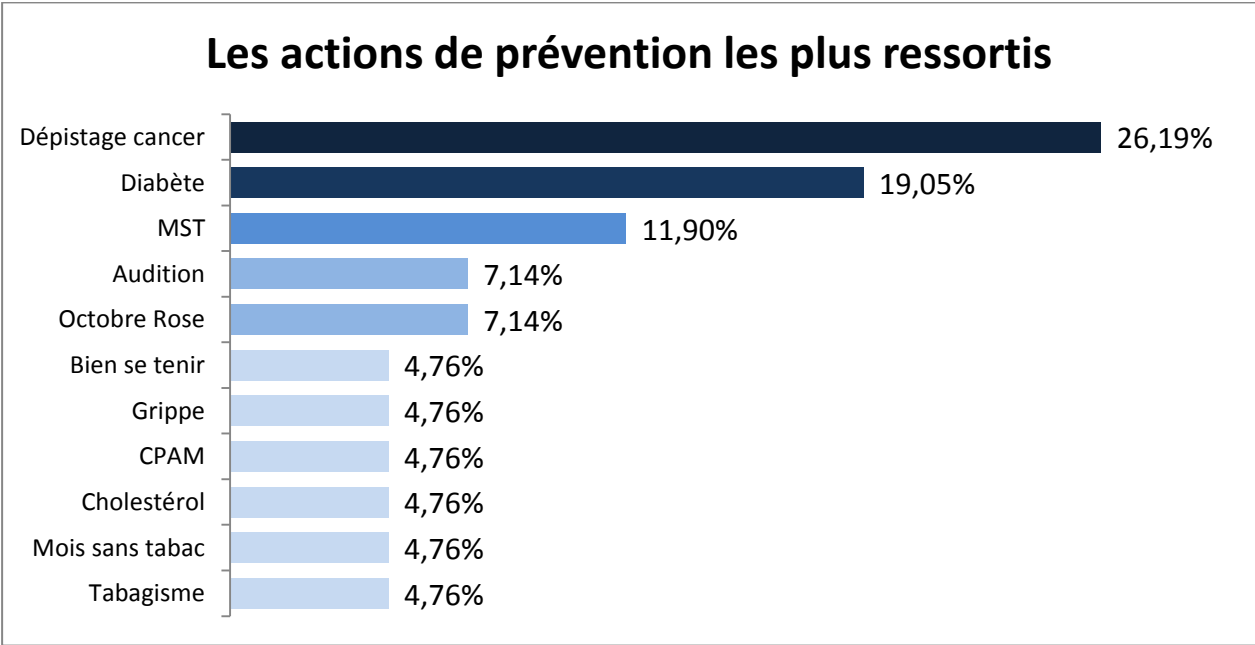
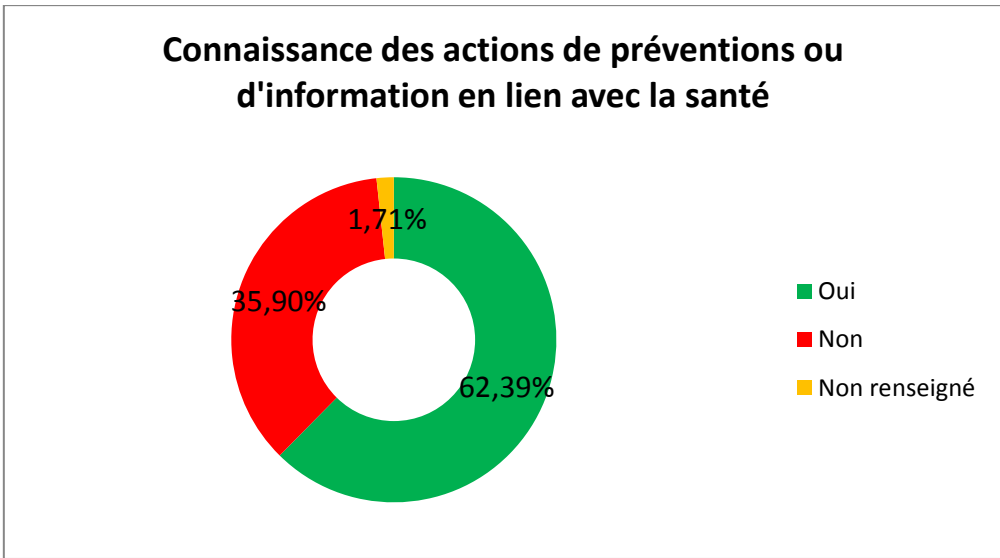
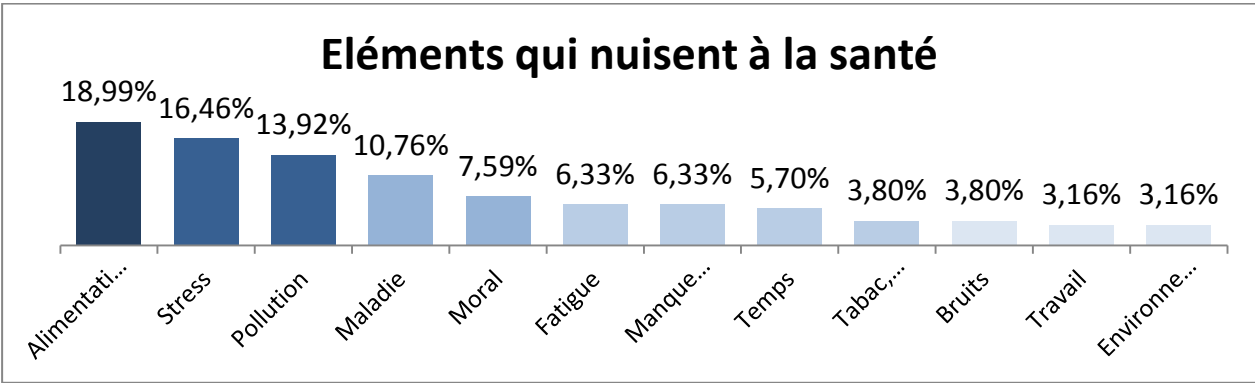


Les situations professionnelles des répondants



La signification d'être en bonne santé selon les répondants





Les actions sont-elles suffisantes sur Saint Priest

